



1 rue des Energies-nouvelles  
80460 OUST-MAREST  
Tél. : 03 22 61 10 80  
Fax : 03 22 60 52 95  
[www.energieteam.fr](http://www.energieteam.fr)  
[communication@energieteam.fr](mailto:communication@energieteam.fr)

# Projet éolien les Gressières (80)

*Note non technique*

Ferme Eolienne les Gressières  
233 rue du Faubourg Saint-Martin  
75010 PARIS

août 2023



# Table des matières

I. Présentation du projet	4
1. Initiateurs	4
2. Caractérisation de la zone d'implantation du projet	4
3. Description	4
4. Historique	4
II. Localisation du projet	5
III. Distance aux habitations	6
IV. Les Attendus du SRE et choix du site	7
V. Synthèse des enjeux pour l'Avifaune	8
VI. Synthèse sur la sensibilité chiroptérologique de la zone du projet et ses abords	9
VII. Synthèse des enjeux sur le milieu naturel	10
VIII. Synthèse de l'état initial	11
IX. Synthèse des impacts sur le milieu naturel	18
X. Conclusion de l'étude paysagère	22
XI. Synthèse des impacts potentiels	24
XII. Estimation des montants financiers des mesures	28
XIII. Synthèse des mesures	29

# I. Présentation du projet

## 1. Initiateurs

Le projet éolien les Gressières a été développé par Energieteam en extension du parc éolien de la Sablière.

L'exploitant des éoliennes est la Ferme Eolienne les Gressières. Il s'agit d'une société dite « société-projet » dédiée exclusivement à la construction et à l'exploitation de parcs éoliens qui a été constituée par la société FE Zukunftsenergien AG (FEAG) qui détient le capital et les droits de vote à 100% de cette société.

## 2. Caractérisation de la zone d'implantation du projet

La zone d'implantation du projet (ZIP) est située dans le département de la Somme, entre Roye et Amiens. Le projet se localise plus précisément sur les communes de Davenescourt et Trois-Rivières (80).

## 3. Description

Le projet prévoit l'exploitation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs de marque Vestas V150 et aura une puissance totale de 25.2 MW.

Caractéristiques principales	
Type	V150
Puissance installée totale	25,2 MW
Puissance unitaire	4,2 MW
Hauteur au centre du moyeu	105 m
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur maximale en bout de pale	180 m
Énergie primaire	Énergie cinétique du vent
Technique de production	Éolienne tripale à mât tubulaire
Type de régulation	Système pitch
Génératrice	Multiplicateur
Capacité de production annuelle (P90)	65 GWh
Hypothèse de raccordement	Poste source de Quentois

## 4. Historique

Octobre 2010 : Energieteam sélectionne le territoire de Davenescourt pour l'implantation d'un parc éolien, en extension du parc accepté sur Hangest-en-Santerre.

Mars 2011 : Délibération favorable de la commune de Davenescourt pour un projet éolien suite à la présentation d'Energieteam.

Novembre 2011 : Publication du Schéma Régional Éolien (SRE). La zone d'implantation est située dans un zonage favorable sans contraintes.

Novembre 2012 : Délibération favorable de la commune de Contoire (qui deviendra Trois-Rivières) pour un projet éolien suite à la présentation d'Energieteam.

Février 2015 : Autorisation du premier projet éolien sur les communes de Contoire et de Davenescourt.

Septembre 2017 : Délibération de la commune de Trois-Rivières en faveur de l'extension du projet éolien.

Décembre 2017 : mise en service du parc éolien.

2018 : Nouvelles études environnementales sur site.

Septembre 2018 : Inauguration du premier parc éolien de Davenescourt et de Trois-Rivières.

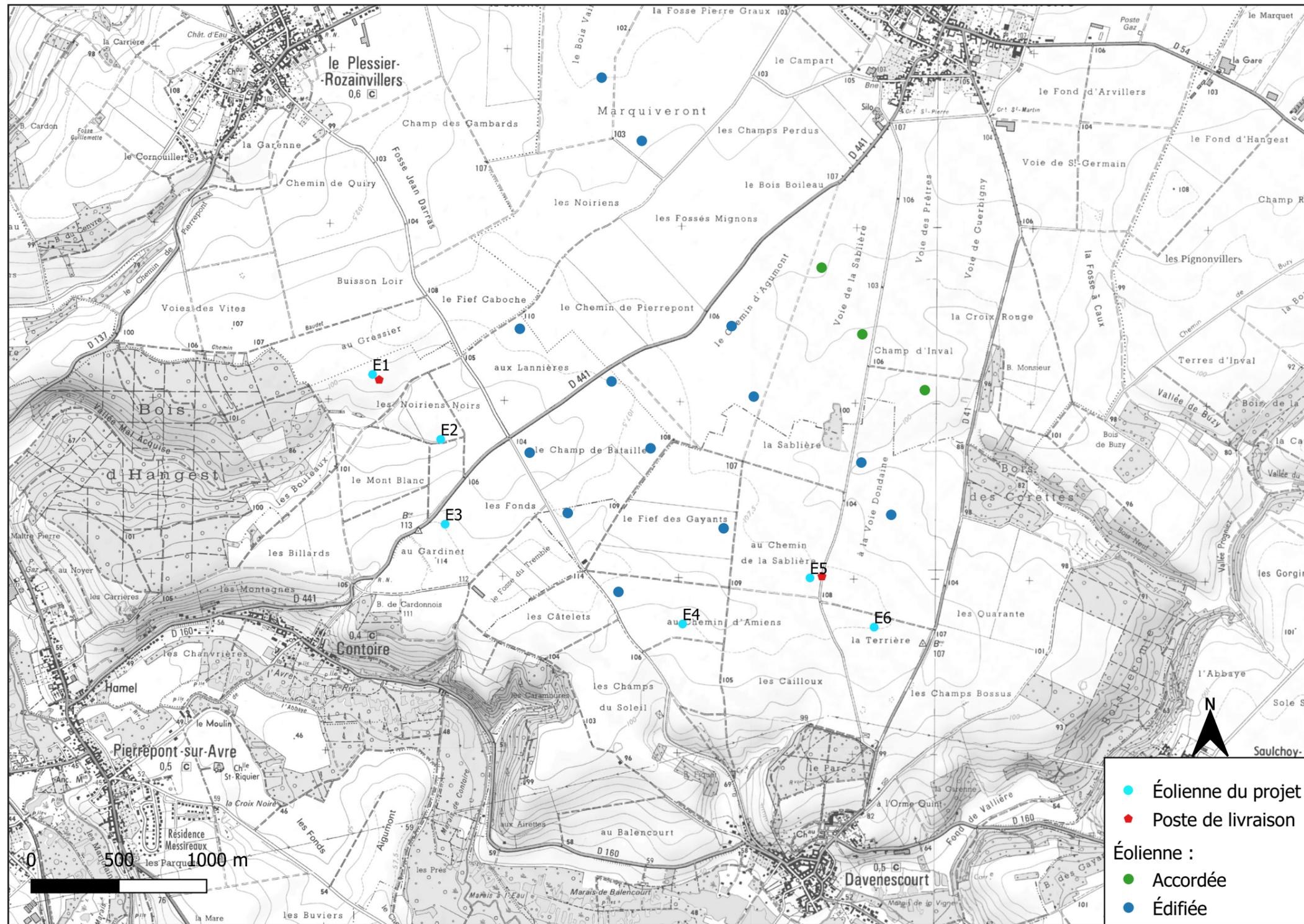
Décembre 2018 : Délibération de la commune de Davenescourt en faveur d'un nouveau projet.

2019 : Suivi environnemental du premier parc.

Avril 2019 : Validation de l'implantation finale.

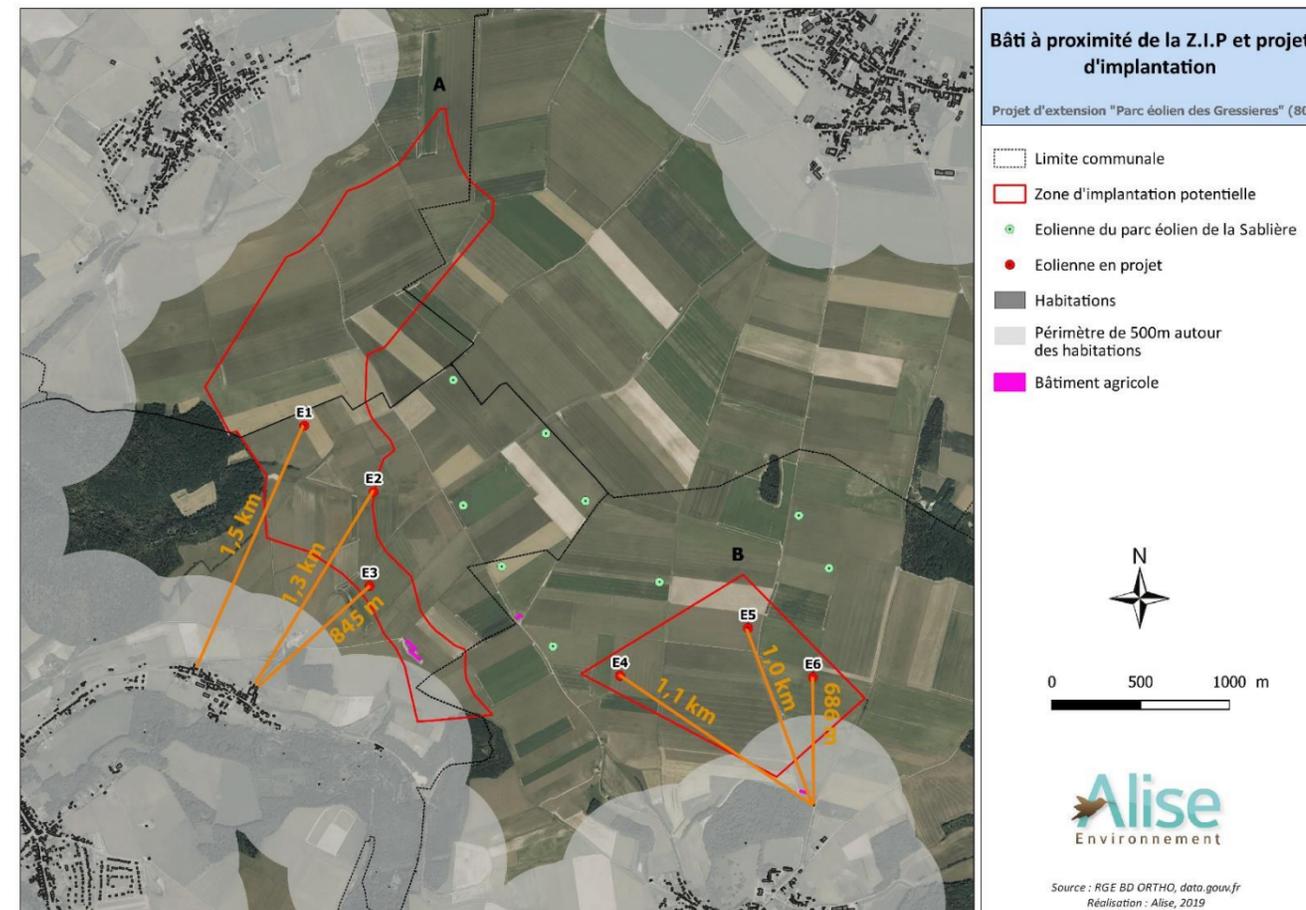
Avril 2021 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

## II. Localisation du projet



### III. Distance aux habitations

Commune	Eolienne la plus proche	Distance par rapport à l'éolienne la plus proche
Davenescourt	E6	686 m
Ancienne commune de Contoire	E3	845 m
Davenescourt	E5	1,0 km
Davenescourt	E4	1,1 km
Ancienne commune de Contoire	E2	1,3 km
Ancienne commune de Contoire	E1	1,5 km



## IV. Les Attendus du SRE et choix du site

L'ancienne région Picardie s'est dotée du Plan Climat Air Energie Régionale (PCAER), valant SRCAE, en juin 2012. Ce plan intègre notamment un volet éolien qui correspond au **Schéma Régional Eolien (SRE)**. Le SRCAE Picardie a été annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016, par défaut d'évaluation environnementale. Les instances juridiques ne se sont pas prononcées sur la légalité interne des documents dont les objectifs n'ont pas été censurés. Le SRE est aujourd'hui intégré au SRADDET présenté ci-après.

Ce document adapté à une région ne constituait qu'une incitation à la réflexion autour des projets éoliens ainsi qu'un outil pour juger globalement de la qualité d'un projet par rapport au cadre défini par le guide. Il n'a valeur ni de prescription, ni d'autorisation des projets qui continuent d'être soumis à la procédure ordinaire (permis de construire, autorisation d'exploiter et depuis 2017, la seule autorisation environnementale).

Les zones « favorables » à l'éolien à l'échelle de la région sont localisées sur la figure ci-dessous. Un zoom plus spécifique à la zone d'implantation potentielle est également présenté.

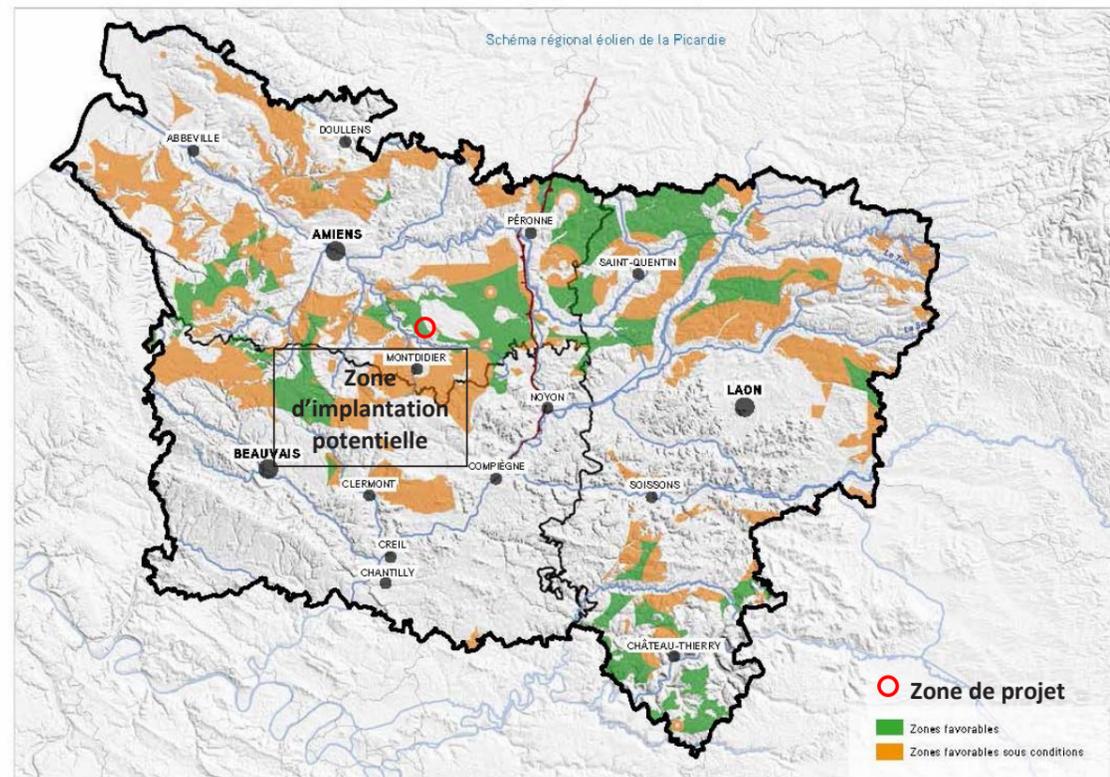


Figure 75 : Zones favorables à l'éolien à l'échelle de la région Picardie

Source : SRE-Conseil régional de Picardie

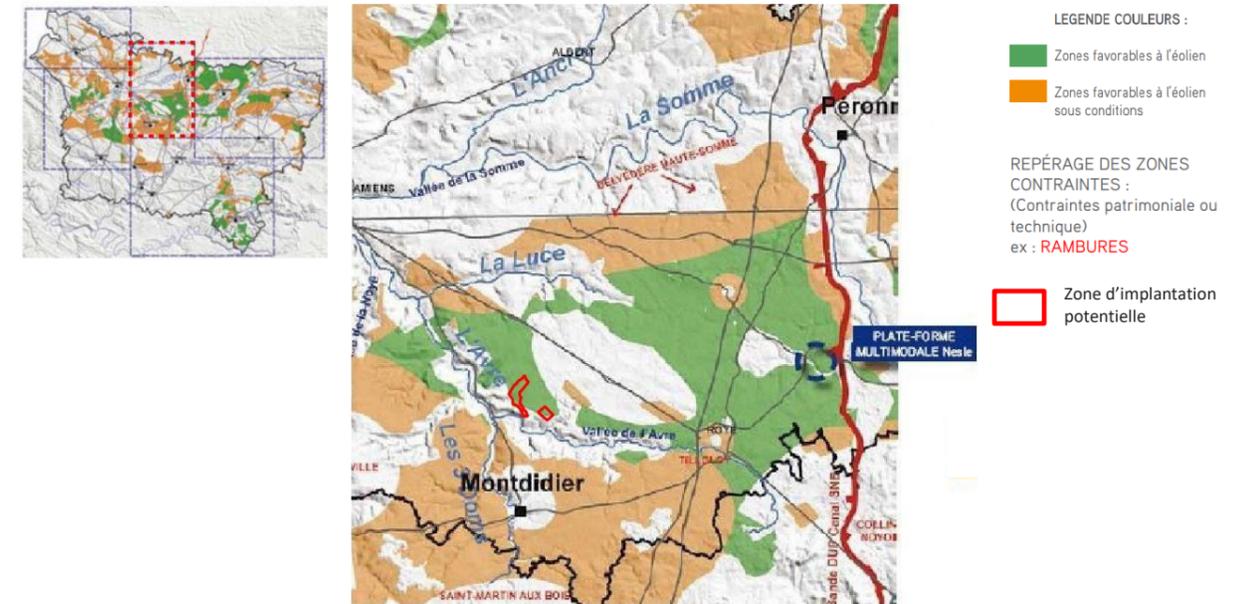


Figure 76 : Zoom spécifique à la zone d'implantation potentielle

Source : SRE-Conseil régional de Picardie

Le SRE présentait trois zones spécifiques propices ou non à l'implantation d'éoliennes : une zone favorable (verte), une zone favorable sous conditions (orange) et une zone défavorable à l'implantation d'éoliennes (blanche). La zone d'implantation potentielle est principalement localisée en « zone vert » dans le Schéma Régional Eolien de Picardie. La Z.I.P. se situe dans une zone favorable à l'implantation d'éolienne.

**Le Schéma Régional Eolien présentait la zone d'implantation potentielle dans une zone favorable pour l'implantation d'éoliennes.**

### 3.18.2 - SRADDET

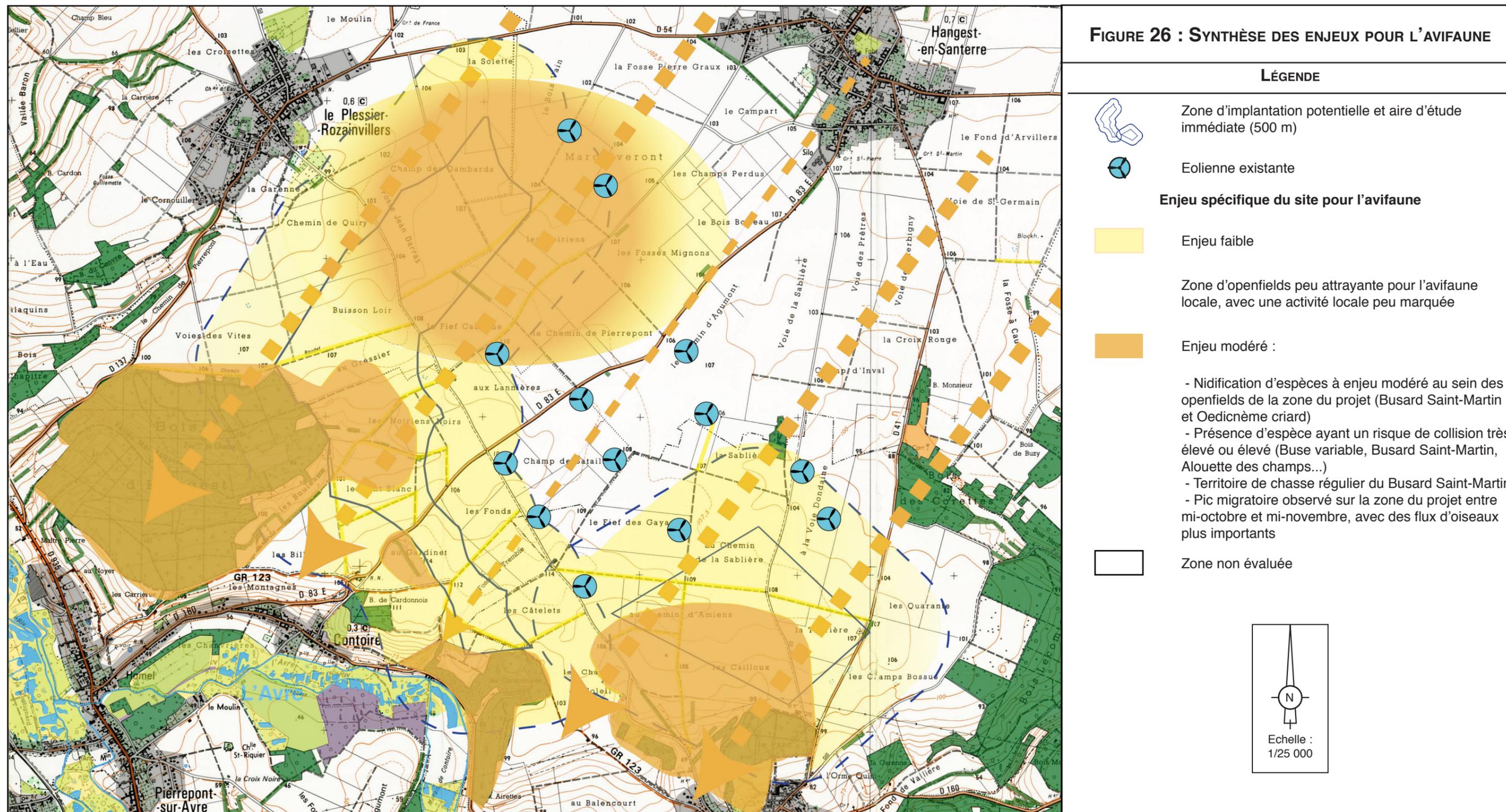
La création des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) redonne à la planification territoriale son rôle stratégique (prescriptivité, intégration de schémas sectoriels, co-construction) et renforce la place de l'institution régionale, invitée à formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

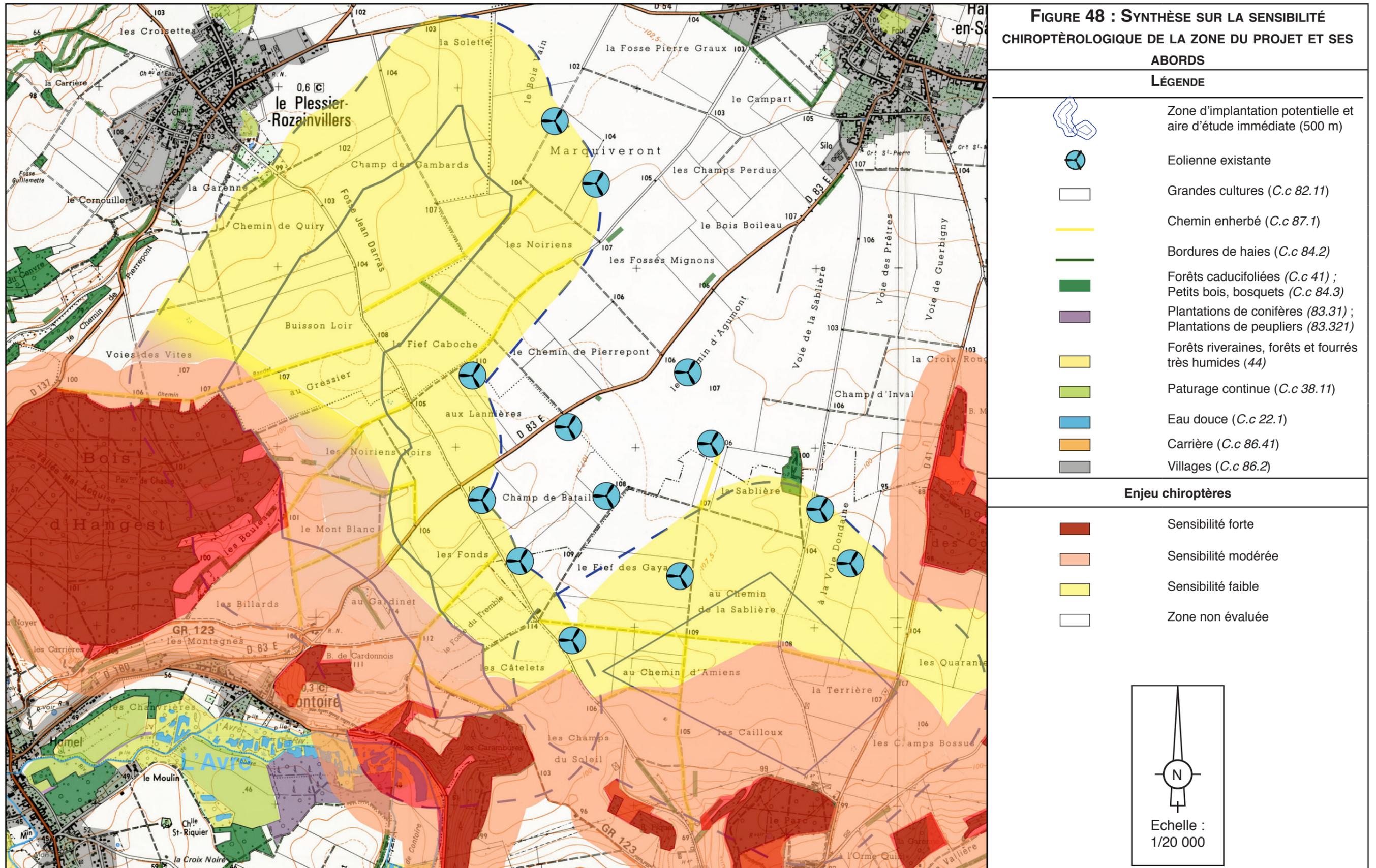
Il se substitue aux schémas sectoriels: SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

**Le SRADDET en région Hauts-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.**

## V. Synthèse des enjeux pour l'Avifaune



## VI. Synthèse sur la sensibilité chiroptérologique de la zone du projet et ses abords

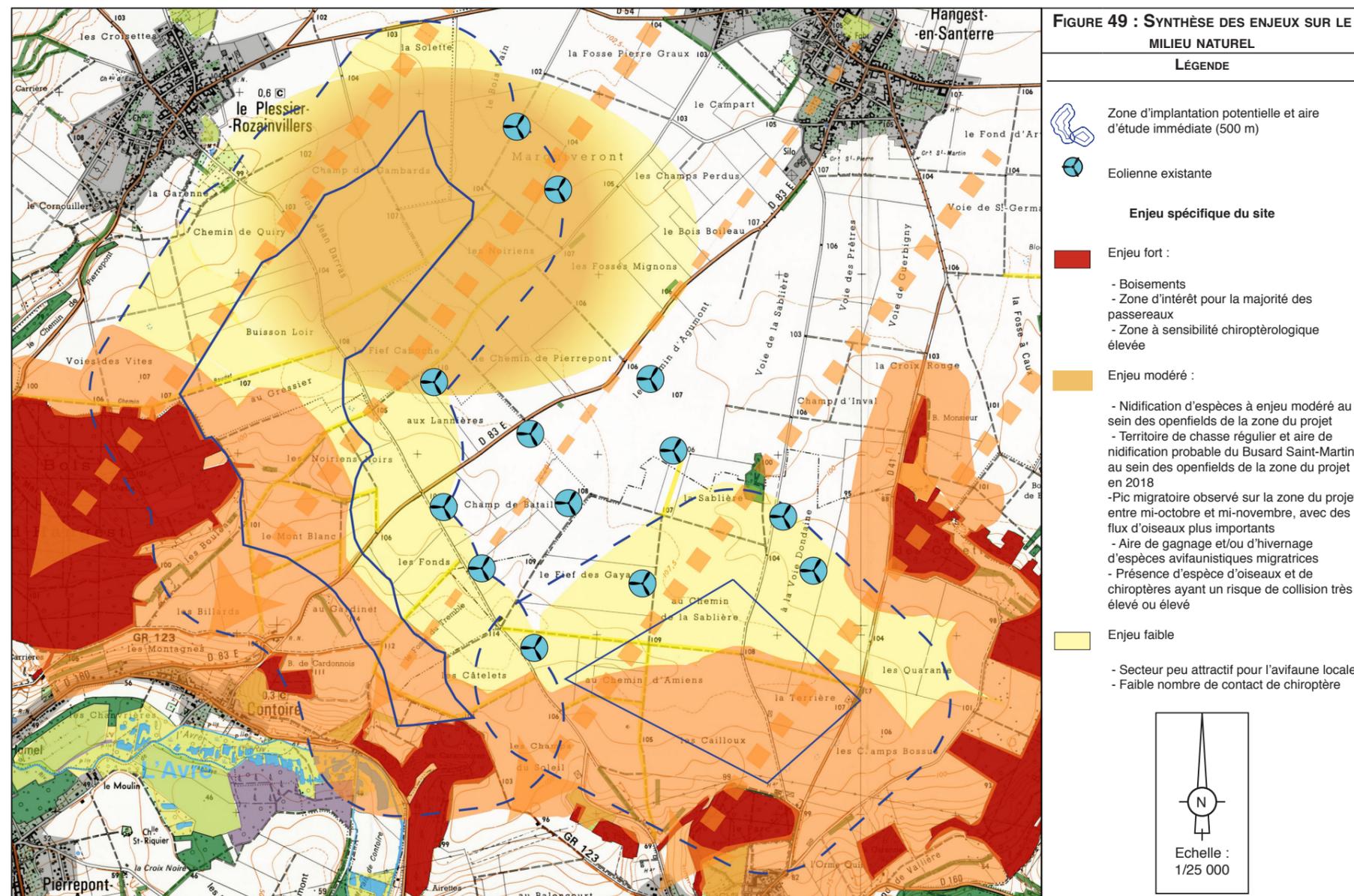


## VII. Synthèse des enjeux sur le milieu naturel

Les enjeux sur le milieu naturel local sont synthétisés sur la carte suivante.

Les différents enjeux à retenir sont :

- des mouvements migratoires de l'avifaune diffus suivant un axe Nord-Est / Sud-Ouest, principalement entre mi-octobre et mi-novembre ;
- un secteur Nord exploité par les oiseaux migrateurs comme zone de halte et/ou de gagnage de façon régulière et des rassemblements automnaux d'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) au Sud ;
- la nidification probable de certaines espèces avifaunistiques à enjeux comme le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) au sein du secteur Nord ou de l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) à l'Ouest ;
- une sensibilité globalement modérée sur l'ensemble Ouest de la zone du projet (présence d'espèces de chiroptères et/ou d'oiseaux sensibles au risques de collision, déplacement locaux...)
- une sensibilité forte au niveau des zones boisées bordant la zone du projet à l'Ouest et au Sud pour les chiroptères et l'avifaune.



## VIII. Synthèse de l'état initial

### ✧ Situation géographique

<b>Localisation du site</b>	⇒ Communes de Davenescourt, d'Hangest-en-Santerre, du Plessier-Rozainvillers et de Trois-Rivières
<b>Occupation du sol</b>	⇒ Secteur où l'agriculture compose la majorité de l'occupation du sol

### ✧ Topographie

<b>Topographie</b>	⇒ La zone d'implantation potentielle se trouve à une altitude comprise entre + 85 et + 113 m NGF
--------------------	--

### ✧ Hydrographie

<b>Hydrographie</b>	<p>⇒ La Z.I.P. appartient au SDAGE Artois-Picardie et au SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers</p> <p>⇒ La zone d'implantation potentielle n'est traversée par aucun cours d'eau. Le cours d'eau le plus proche est la rivière de l'Avre située à 280 m de la Z.I.P.</p>
---------------------	---

### ✧ Géologie – Géotechnique

<b>Géologie</b>	⇒ Le cadre géologique se caractérise par un substrat crayeux limoneux du quaternaire recouvrant une formation crayeuse du Campanien.
-----------------	--

### ✧ Hydrogéologie

<b>Hydrogéologie</b>	⇒ Sous le plateau, la nappe de la craie est une nappe libre et son alimentation s'opère directement à partir de précipitations atmosphériques
----------------------	---

### ✧ Captages

<b>Captages AEP</b>	⇒ Aucun captage ou/et périmètre de protection de captages AEP sur la zone d'implantation potentielle, le plus proche est situé sur la commune de Trois-Rivières, à 1,1 km de la Z.I.P.
---------------------	--

### ✧ Risques

<b>Cavités souterraines</b>	⇒ Le risque de cavités souterraines est globalement faible
<b>Risque de mouvements de terrain</b>	<p>⇒ La zone d'implantation potentielle est concernée par un aléa nul à moyen pour le retrait/gonflement des argiles</p> <p>⇒ Le risque karstique ne semble pas être présent sur la zone d'implantation potentielle</p>
<b>Inondations</b>	<p>⇒ Les communes Davenescourt, d'Hangest-en-Santerre, du Plessier-Rozainvillers et de Trois-Rivières ne sont pas concernées par un PPR inondations</p> <p>⇒ La zone d'implantation potentielle ne soit pas localisée dans des zones potentiellement sujettes aux inondations de nappe ou de cave</p> <p>⇒ Des axes de ruissellement ont été identifiés sur la Z.I.P, aucune trace d'érosion n'a été observée lors des prospections de terrain réalisées le 7 janvier 2021, cependant des secteurs semblent être sensibles à l'érosion par observation des orthophotographies, notamment au niveau des axes de ruissellement situés à proximité des éoliennes E1 et E2.</p>
<b>Risque sismique</b>	⇒ Le risque sismique est très faible (zone de niveau 1)
<b>Risque d'incendie</b>	⇒ Les communes de Davenescourt, d'Hangest-en-Santerre, du Plessier-Rozainvillers et de Trois-Rivières ne présentent pas de risque d'incendie

### ✧ Climatologie

<b>Climat</b>	⇒ Océanique à océanique dégradé
<b>Orages</b>	⇒ Le périmètre n'est pas situé dans une zone à risque sur le plan de la foudre

### ✧ Potentiel éolien

<b>Zone d'implantation potentielle</b>	<p>⇒ La Z.I.P. se situe dans une zone favorable à l'éolien selon le SRE</p> <p>⇒ La vitesse moyenne du vent sur la zone d'implantation potentielle a été mesurée à plus de 6,5 m/s à 90 m de hauteur</p>
--	--

### ✧ Qualité de l'air

<b>Qualité de l'air</b>	⇒ La qualité de l'air est satisfaisante au regard des données recueillies sur l'association Atmo Hauts-de-France
-------------------------	--

#### ✧ Gestion des déchets

<b>Gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La gestion des déchets est gérée par la Commune Communauté de communes Avre Luce Noye pour les communes d'Hangest-en-Santerre et du Plessier Rozainvillers et par la Communauté de communes du Grand Roye pour les communes de Davenescourt et Trois-Rivières</li> <li>⇒ Aucun Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) n'a été approuvé</li> </ul>
----------------------------	---

#### ✧ Population

<b>Davenescourt</b>	⇒ 563 habitants, soit 48 hab./km <sup>2</sup> (2017)
<b>Hangest-en-Santerre</b>	⇒ 1 016 habitants, soit 67,4 hab./km <sup>2</sup> (2017)
<b>Le Plessier-Rozainvillers</b>	⇒ 755 habitants, soit 74,2 hab./km <sup>2</sup> (2017)
<b>Trois-Rivières</b>	⇒ 1 504 habitants, soit 90,4 hab./km <sup>2</sup> (2017)

#### ✧ Habitat

<b>Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Situation en zone rurale</li> <li>⇒ Deux habitations sur l'ancienne commune de Contoire et la commune de Davenescourt se situent à 243 m et à 255 m de la zone d'implantation potentielle. Conformément à la réglementation, les éoliennes seront implantées à plus de 500 m de toute habitation.</li> </ul>
----------------	---

#### ✧ Environnement sonore

<b>Mesures de bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mesures de bruit réalisées au niveau des habitations les plus proches (7 points) pour différentes vitesses de vent</li> <li>⇒ En période de jour : niveaux sonores entre 29 et 47 dB(A) selon les points de mesure et les vitesses de vent</li> <li>⇒ En période de nuit : niveaux sonores entre 23 et 42 dB(A) selon les points de mesure et les vitesses de vent</li> </ul>
-------------------------	--

#### ✧ Activités économiques

<b>Activités économiques</b>	⇒ Les activités économiques principales sont l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, le Commerce, transports et services et la construction
<b>Fréquentation du site</b>	⇒ Sur le site, il y a uniquement de l'activité agricole

#### ✧ AOC, IGP

<b>AOC, IGP</b>	⇒ Il n'y a pas d'AOC/AOP et IGP que les communes concernées par la Z.I.P
-----------------	--

#### ✧ Tourisme et loisirs

<b>Tourisme</b>	⇒ Deux hébergements touristiques sont présents sur la commune d'Hangest-en-Santerre
<b>Loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Il n'y a pas de circuit de VTT ou de randonnées passant à proximité de la zone d'implantation potentielle</li> <li>⇒ Des chemins inscrits au PDIPR sont présents sur la Z.I.P</li> <li>⇒ La pratique de la chasse est potentiellement possible sur la zone d'implantation potentielle</li> </ul>

#### ✧ Infrastructures

<b>Infrastructures routières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La route départementale D441 traverse la zone d'implantation potentielle</li> <li>⇒ Plusieurs routes communales et chemins d'exploitation traversent la zone d'implantation potentielle</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Bonne accessibilité de par les routes départementales D 925 et D 924 respectivement situées à 1,8 km et 4,0km de la Z.I.P.</li> <li>⇒ L'autoroute la plus proche est l'autoroute A1 située à 12km</li> </ul>

#### ✧ Réseaux

<b>Alimentation en eau potable (AEP)</b>	⇒ Il y a une canalisation d'alimentation en eau potable qui traverse la zone d'implantation potentielle, le long de la RD 441
<b>Assainissement</b>	⇒ Pas de canalisation sur la zone d'implantation potentielle
<b>Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une liaison électrique souterraine gérée par le SICAE de la Somme et du Cambrasis le long de ce chemin d'exploitation, au nord du secteur A de la Z.I.P. La fibre optique est également enterrée le long de ce chemin</li> <li>⇒ Une liaison électrique souterraine de 90 KV « Hangest-en-Santerre – Hargicourt » gérée par RTE traverse le secteur B de la Z.I.P</li> <li>⇒ Une ligne électrique aérienne de 63 KV « Hargicourt – Roye » gérée par RTE traverse le secteur B de la Z.I.P</li> <li>⇒ La liaison électrique souterraine liée au parc éolien existant de la Sablière traverse également le secteur B de la Z.I.P</li> </ul>
<b>Gaz</b>	⇒ Il y a une canalisation de gaz naturel géré par GRT gaz qui traverse le secteur A de la Z.I.P

<b>Hydrocarbure</b>	⇒ Pas de canalisation sur la Z.I.P
<b>Téléphone</b>	⇒ Il y a deux faisceaux hertziens des opérateurs Free et SFR qui traversent la zone d'implantation potentielle ⇒ Aucun câble souterrain géré par Orange ne traverse la zone d'implantation potentielle

#### ✧ Risques technologiques

<b>Risque industriel</b>	⇒ Il n'y a pas d'installation classée SEVESO sur les communes d'implantation. Les plus proches se situent à plus de 8 km. ⇒ L'ICPE la plus proche est le parc éolien de la Sablière situé à 400 m de la zone d'implantation potentielle
<b>Transport de matières dangereuses</b>	⇒ L'ancienne commune de Contoire et les commune d'Hangest-en-Santerre et du Plessier-Rozainvillers sont concernées par le risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation
<b>Rupture de barrage</b>	⇒ La zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par le risque de rupture de barrage

#### ✧ Patrimoine culturel

<b>Monuments historiques</b>	⇒ Le monument historique le plus proche est le domaine du château de Davenescourt dont une partie de la limite de périmètre réglementaire se situe au sein du secteur B de la Z.I.P.
<b>Archéologie</b>	⇒ La Z.I.P. n'est pas située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques.

#### ✧ Urbanisme

<b>Document en vigueur</b>	⇒ La commune de Davenescourt est concernée par une carte communale ⇒ La commune d'Hangest-en-Santerre est concernée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ⇒ L'ancienne commune de Contoire et la commune du Plessier-Rozainvillers sont concernées par le Règlement National d'Urbanisme ⇒ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Roye et PLUi d'Avre Luce et Moreuil sont en cours d'élaboration
<b>Schéma de Cohérence Territorial</b>	⇒ Les communes de Davenescourt, d'Hangest-en-Santerre, du Plessier-Rozainvillers et de Trois-Rivières appartiennent au SCOT du Pays du Grand Amiénois
<b>Plan de Prévention des Risques</b>	⇒ Il n'y a pas de PPR sur les quatre communes d'implantation

#### ✧ Servitudes

<b>Servitude monument historique (AC1)</b>	⇒ Une partie du secteur B de la Z.I.P se situe dans le rayon de protection réglementaire du domaine du château de Davenescourt. Les éoliennes seront implantées en dehors de ce périmètre.
<b>Servitude site protégé (AC2)</b>	⇒ La zone d'implantation potentielle est en dehors de tout périmètre de protection de site classé ou inscrit
<b>Servitude électrique (I4)</b>	⇒ Pour les lignes gérées RTE, une distance de 183 m à la ligne aérienne et une distance de 3m pour la ligne souterraine sont préconisées.
<b>Servitude hertzienne (PT2)</b>	⇒ Une distance de 150 m de part et d'autre des faisceaux hertziens des opérateurs SFR et Free devra être respectée
<b>Servitude téléphonique (PT3/PT4)</b>	⇒ Il n'y a pas de servitudes téléphoniques sur la zone d'implantation potentielle
<b>Servitude relative au chemin de fer (T1)</b>	⇒ Il n'y a pas de chemin de fer sur la zone d'implantation potentielle
<b>Servitude aéronautique</b>	⇒ Avec une hauteur d'éolienne de 180m (bout de pale), le projet est en dehors des servitudes aéronautiques et radioélectriques de l'aviation civile. ⇒ L'aviation militaire a été consultée le 21/02/2019 dans le cadre de la réalisation du dossier. A ce jour, nous attendons une réponse de leur part.
<b>Servitude gaz (I3)</b>	⇒ Une distance préliminaire d'éloignement des éoliennes par rapport à la canalisation de gaz est fixée à 285 m. Des études plus approfondies sont nécessaires en dessous de cette limite.
<b>Météo France</b>	⇒ Pas de servitude de Météo France sur le périmètre de la zone d'implantation potentielle
<b>Servitude relative aux captages (AS1)</b>	⇒ Aucun captage ou/et périmètre de protection de captages AEP sur la zone d'implantation potentielle
<b>Servitude relative aux habitations</b>	⇒ Les éoliennes seront implantées à plus de 500 m des habitations et zones urbanisables définies dans les documents d'urbanisme en vigueur
<b>Servitude liées au recensement de cavités</b>	⇒ La zone d'implantation potentielle ne semble pas concernée par des périmètres de sécurité d'indices de cavités souterraines
<b>Servitude liées aux axes routiers</b>	⇒ La distance minimale d'éloignement vis-à-vis des routes départementale (RD 441 et RD 41) est fixée par l'étude de dangers.

#### ✧ Schémas éoliens

<b>Schéma régional éolien et SRADDET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le SRADDET en région Hauts-de-France a été approuvé par le Préfet de la Région le 4 août 2020.</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle se situe en zone favorable pour l'implantation d'éoliennes d'après le volet éolien de l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie</li> </ul>
--	--

#### ✧ Etat de l'éolien dans un rayon de 20km

<b>En service</b>	⇒ Le parc éolien en service le plus proche est celui de la Sablière à 400 m de la Z.I.P. Le projet développé par Energie TEAM correspond à l'extension de ce parc éolien.
<b>En travaux</b>	⇒ Le parc éolien autorisé le plus proche est celui des Champs Perdus II à 1,0 km de la Z.I.P.
<b>En instruction</b>	⇒ Le parc éolien en instruction le plus proche est celui du champ Personette à 2,7 km de la Z.I.P.

#### ✧ Paysage

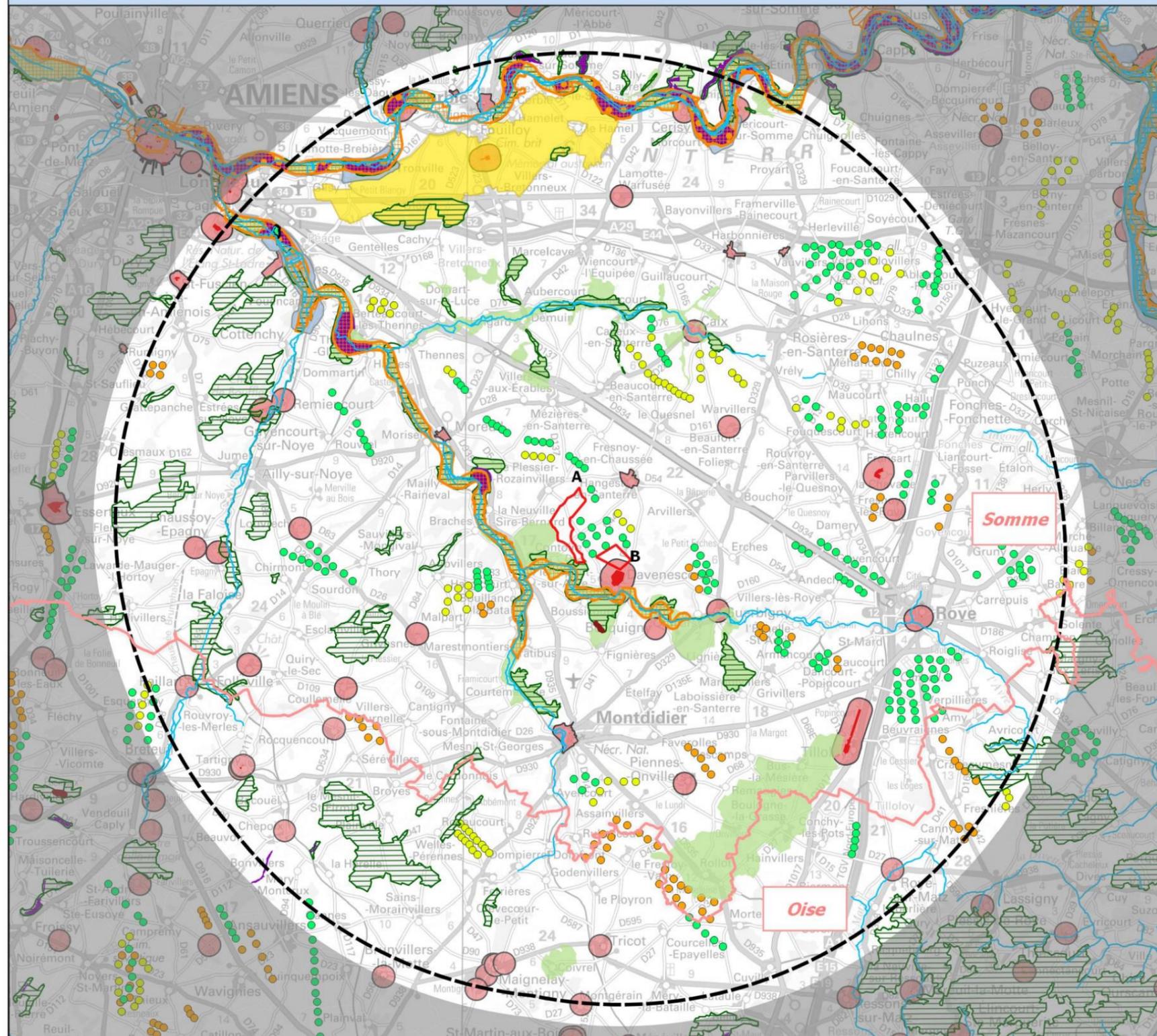
<b>Structure et échelle de paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La Z.I.P. se situe dans les sous-entités de paysage : les vallées de l'Avre, des Trois Doms, les Boucles de la Haute-Somme, la Vallée de la Noye, le Plateau du Pays de Chaussée, Le Noyonnais</li> <li>⇒ 50 monuments historiques classés et inscrits présents dans l'aire d'étude éloignée</li> <li>⇒ Un site classé présent dans l'aire d'étude éloignée : site des Mémoires de Villers-Bretonneux et Le Hamel</li> <li>⇒ 21 villages sont situés dans l'aire d'étude rapprochée</li> <li>⇒ Présence de deux itinéraires de Grande Randonnée à proximité de la Z.I.P. : GR 123 et GR 124</li> <li>⇒ Présence de plusieurs lieux de mémoire s'inscrivant dans ce territoire : Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux et Fouilloy, Centre Sir John Monash à Fouilloy, patrimoine architectural de Montdidier, patrimoine religieux, château de Folleville</li> </ul>
<b>Préconisations paysagères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Minimiser l'impact visuel depuis les abords du domaine de Davenescourt</li> <li>⇒ Minimiser l'impact visuel depuis l'église Saint-Martin de Davenescourt</li> <li>⇒ Minimiser l'impact visuel depuis la vallée de l'Avre</li> <li>⇒ Minimiser l'impact visuel depuis le Plessier-Rozainvillers</li> <li>⇒ Ordonnement des éoliennes par rapport aux parc éoliens alentour</li> </ul>

#### ✧ Milieu naturel

<b>Protection réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle est en dehors de tout site classé ou inscrit</li> <li>⇒ Il n'y a pas d'arrêté de protection du biotope sur la zone d'implantation potentielle</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle est en dehors de toute réserve naturelle nationale ou régionale</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle n'abrite pas d'Espace Naturel Sensible, l'ENS la plus proche de la Z.I.P est « Le Larris du Brûlé » qui se situe à environ 2,9 km.</li> </ul>
<b>ZNIEFF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une partie de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Avre, des trois Doms et confluence avec la Noye » se situe au sud du secteur A de la Z.I.P</li> <li>⇒ La ZNIEFF de type 1 « Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignièrès et des Carambures » est limitrophe au sud du secteur A de la Z.I.P.</li> </ul>
<b>Parc Naturel Régional</b>	⇒ Il n'y a pas de PNR dans un rayon de 20 km autour du site du projet
<b>Engagements internationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle est en dehors de toute zone Natura 2000</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle est en dehors de toute Réserve de Biosphère</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par une ZICO</li> <li>⇒ La zone d'implantation potentielle se situe à 240m du site RAMSAR « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »</li> </ul>
<b>Flore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 90 espèces végétales ont été recensées : Absence d'espèce d'intérêt patrimonial et protégée.</li> <li>⇒ Aucune espèce envahissante ou exotique n'a été recensée</li> </ul>
<b>Faune terrestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Toutes les espèces d'insectes contactées sont communes : Enjeux faibles</li> <li>⇒ Aucune espèce de reptile n'a été contactée</li> <li>⇒ Toutes les espèces de mammifères (au nombre de 7) contactées sont communes</li> </ul>
<b>Avifaune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 66 espèces ont été recensées aux différentes saisons dont : 27 espèces ont un statut important (liste rouge ou annexe I)</li> <li>⇒ Avifaune nicheuse : l'Alouette des champs, le Busard Saint-Martin, la Caille des blés, la Linotte mélodieuse, l'Œdicnème criard, le Pipit farlouse, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant. <b>Enjeu faible à modéré</b></li> <li>⇒ Avifaune migratrice : Pluviers dorés et Vanneaux huppés. <b>Enjeu faible à modéré</b></li> <li>⇒ Avifaune hivernante : Pluviers dorés et Vanneaux huppés. <b>Enjeu modéré au nord et enjeu faible sur le reste de la Z.I.P.</b></li> </ul>
<b>Chiroptères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 14 espèces toutes protégées fréquentent la Z.I.P. et ses abords : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Oreillard gris, Oreillard roux.</li> <li>⇒ La zone du projet se situe en <b>enjeu potentiellement faible</b> pour les chiroptères, sauf aux abords Ouest, identifiés comme <b>enjeu potentiellement moyen</b></li> </ul>

# Synthèse de l'état initial sur un rayon de 20km autour de la Z.I.P

Projet d'extension "Parc éolien des Gressieres" (80)



- Limite départementale
- Périmètre de 20 km autour de la ZIP
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Réseau hydrographique

## Monuments historiques

- Monument historique (MH)
- Protection réglementaire autour des MH

## Zones d'inventaires

- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- ZNIEFF continentale de type I
- ZNIEFF continental de type II

## Protections contractuelles et engagements internationaux

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Site RAMSAR

## Protections réglementaires

- Réserve naturelle Nationale
- Arrêté de Protection de Biotope
- Site classé

## Etat de l'éolien

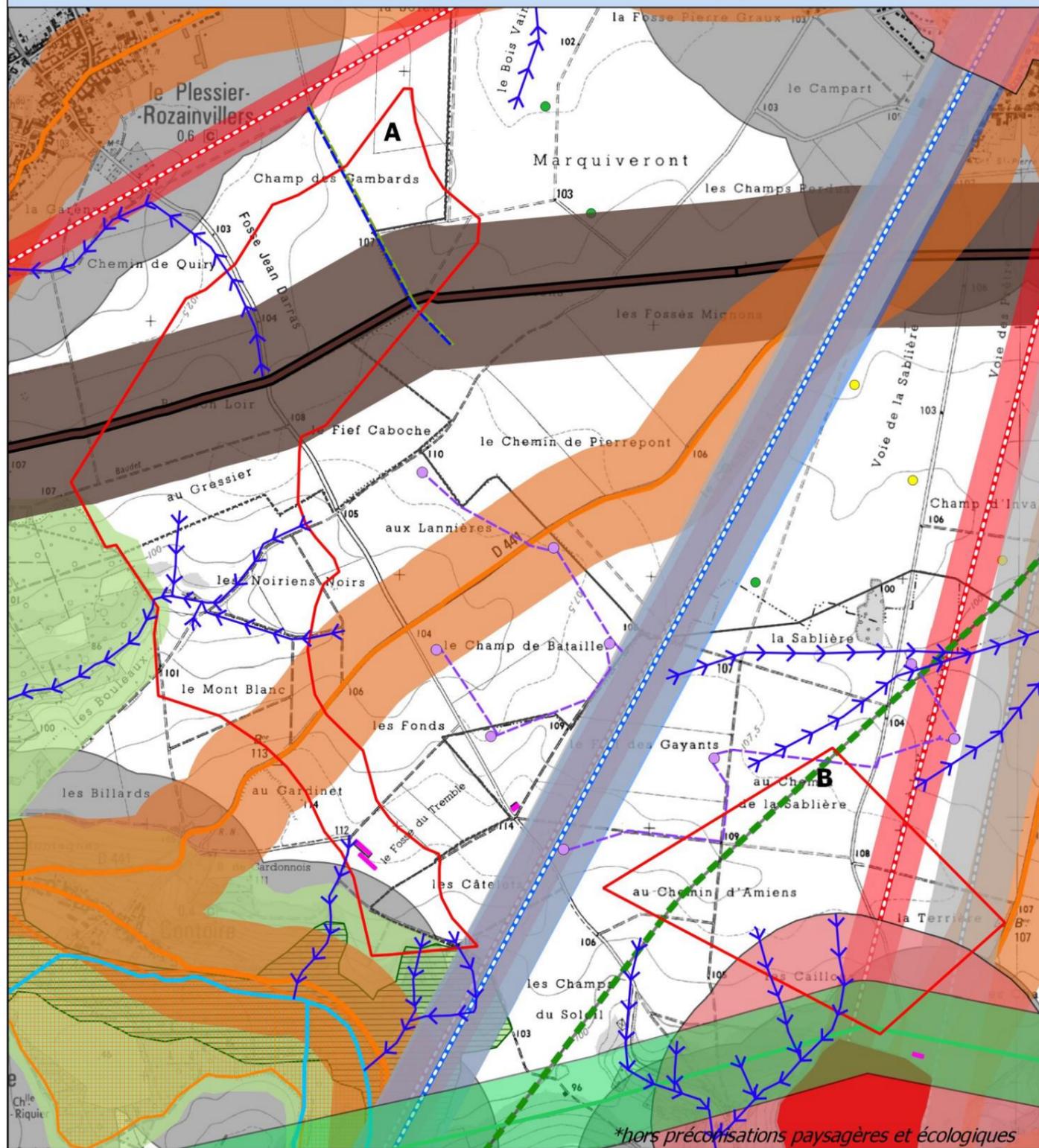
- Eolienne réalisée
- Eolienne autorisée/en travaux
- Eolienne en instruction



Source : Scan IGN, DREAL Hauts-de-France, Atlas des patrimoines data.gouv.fr  
Réalisation : Alise, 2021

# Synthèse de l'état initial sur la Z.I.P\*

Projet d'extension "Parc éolien des Gressières" (80)



**Limites communales**  
 [Dotted line symbol] Limites communales

**Zone d'implantation potentielle (ZIP)**  
 [Red dashed line symbol] Zone d'implantation potentielle (ZIP)

**Bâti**  
 [Black square symbol] Habitations  
 [Grey square symbol] Périmètre de 500m aux habitations  
 [Pink square symbol] Bâtiment agricole

**Monument historique**  
 [Red square symbol] Monument historique (MH)  
 [Pink square symbol] Servitude AC1 autour des MH

**Milieu naturel**  
 [Green square symbol] ZNIEFF continentale de type I  
 [Light green square symbol] ZNIEFF continental de type II  
 [Orange square symbol] Site RAMSAR

**Hydraulique**  
 [Blue line symbol] Réseau hydrographique  
 [Blue arrow symbol] Axe de ruissellement

**Réseau routier**  
 [Orange line symbol] Route départementale (RD)  
 [Light orange square symbol] Distance d'éloignement préconisée de 214 m\*\* aux RD

**Réseau électrique**  
 [Blue dashed line symbol] Fibre optique  
 [Green dashed line symbol] Réseau souterrain SICAE  
 [Purple dashed line symbol] Réseau inter-éolien (Energie Team)  
 [Green solid line symbol] Réseau aérien RTE  
 [Dark green solid line symbol] Réseau souterrain RTE  
 [Light green square symbol] Distance préconisée de 183 m\*\* à la ligne aérienne RTE

**Etat de l'éolien**  
 [Purple dot symbol] Eolienne du parc éolien de la Sablière existant  
 [Green dot symbol] Eolienne construite  
 [Yellow dot symbol] Eolienne autorisée ou travaux

**Réseau téléphonique**  
 [Red dashed line symbol] Faisceau hertzien (FH) de SFR  
 [Pink square symbol] Distance préconisée de 100 m au FH de SFR  
 [Grey square symbol] Faisceau hertzien (FH) de Free  
 [Light grey square symbol] Distance préconisée de 150 m au FH de Free  
 [Blue dashed line symbol] Faisceau hertzien (FH) de Bouygues  
 [Blue square symbol] Distance préconisée de 150 m au FH de Bouygues

**Canalisation de gaz**  
 [Black line symbol] Canalisation de gaz  
 [Brown square symbol] Distance minimale de 285 m\*\* à la canalisation de gaz

**\*\* avec le modèle éolienne suivant :**  
 - 180 m bout de pale  
 - 105 m hauteur de mât

**Alise Environnement**

Source : Scan IGN, DREAL Hauts-de-France, Atlas des patrimoines, data.gouv.fr, SFR, Bouygues Telecom, Free, SICAE, Conseil départemental de la Somme, Diagnostic hydraulique  
 Réalisation : Alise, 2021

## IX. Synthèse des impacts sur le milieu naturel

Le tableau page suivante synthétise pour chaque espèce les risques impacts du projet. Les critères de cotations concernant les risques d'impacts prennent en compte :

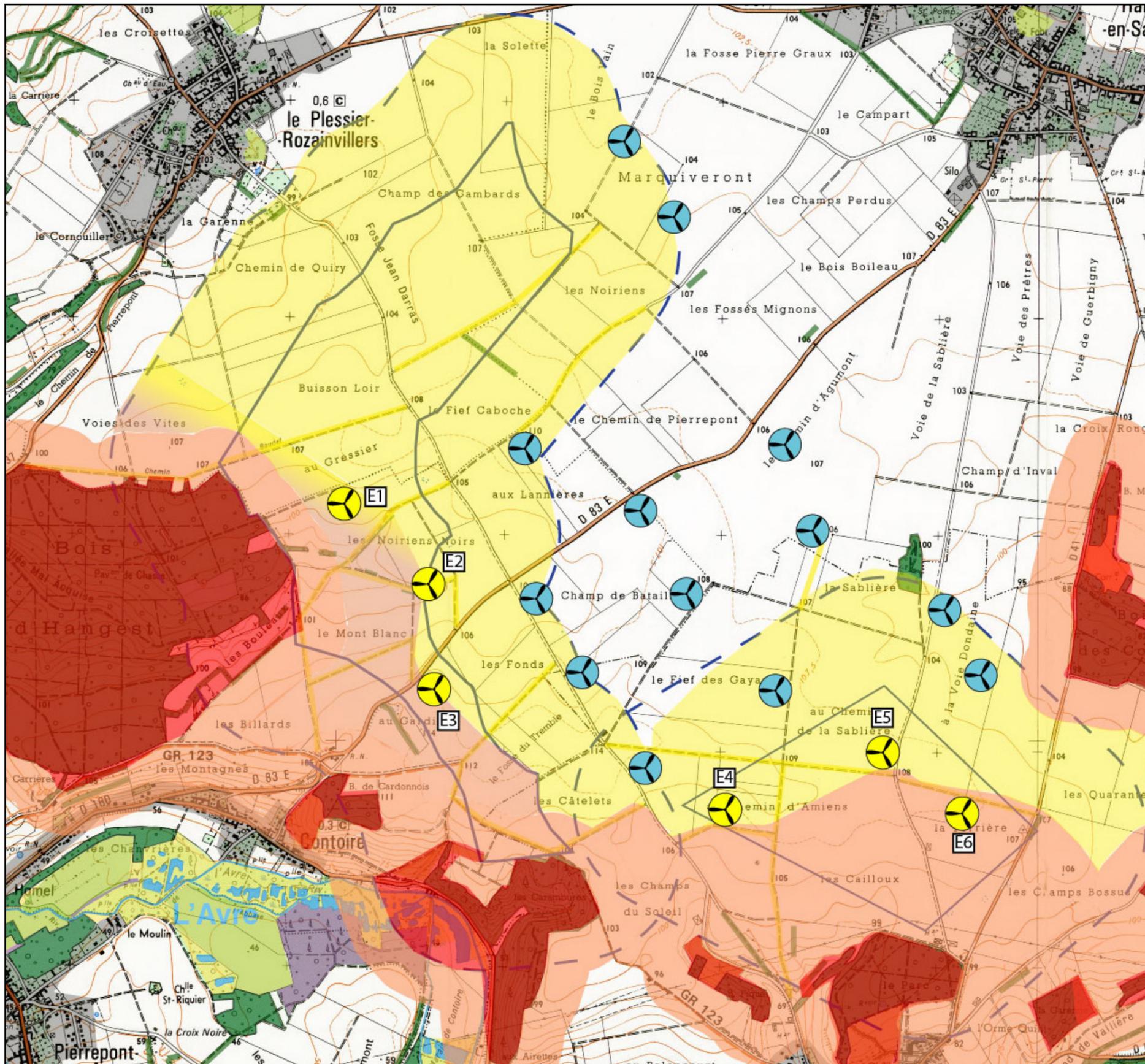
- la sensibilité au risque de collision selon l'espèce évaluée ;
- l'emplacement des éoliennes vis-à-vis de certains secteurs à enjeux ;
- la fréquence à laquelle est observée l'espèce et le secteur sur lequel elle évolue de façon régulière.

LÉGENDE RISQUE D'IMPACT				
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black; background-color:white;"></span> Risque non-significatif	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black; background-color:lightgrey;"></span> Risque négligeable	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black; background-color:yellow;"></span> Risque faible	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black; background-color:orange;"></span> Risque modéré	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black; background-color:red;"></span> Risque fort
Les risques d'impacts concernant certaines espèces liés au dérangement ne sont valables que si les travaux ont lieu pendant la nidification. Si certaines mesures sont prises, le risque est évité (voir chapitre). En gras : espèce patrimoniale				

Tableau 34 : Impact sur l'avifaune - Type de risque d'impact par espèce et par machine

Nom français	Nom latin	Collisions						Perte d'habitats						Dérangement en phase de travaux *						Dérangement en phase d'exploitation						Migration					
		E1	E2	E3	E4	E5	E6	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E1	E2	E3	E4	E5	E6
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>																														
<b>Alouette des champs</b>	<b><i>Alauda arvensis</i></b>																														
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>																														
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>																														
<b>Bondrée apivore</b>	<b><i>Pernis apivorus</i></b>																														
<b>Bruant jaune</b>	<b><i>Emberiza citrinella</i></b>																														
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>																														
<b>Busard cendré</b>	<b><i>Circus pygargus</i></b>																														
<b>Busard des roseaux</b>	<b><i>Circus aeruginosus</i></b>																														
<b>Busard Saint-Martin</b>	<b><i>Circus cyaneus</i></b>																														
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>																														
<b>Caille des blés</b>	<b><i>Coturnix coturnix</i></b>																														
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>																														
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>																														
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>																														
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>																														
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>																														
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>																														
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>																														
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>																														
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>																														
<b>Faucon crécerelle</b>	<b><i>Falco tinnunculus</i></b>																														
<b>Faucon pèlerin</b>	<b><i>Falco peregrinus</i></b>																														
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>																														
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>																														
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>																														
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>																														
<b>Goéland argenté</b>	<b><i>Larus argentatus</i></b>																														





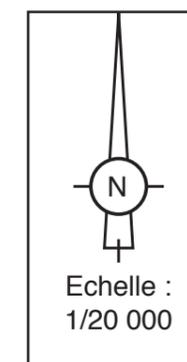
**FIGURE 76 : IMPACTS DU PROJET SUR LES CHIROPTÈRES**

**LÉGENDE**

-  Zone d'implantation potentielle et aire d'étude immédiate (500 m)
-  Eolienne existante
-  Eolienne du projet
-  Grandes cultures (C.c 82.11)
-  Chemin enherbé (C.c 87.1)
-  Bordures de haies (C.c 84.2)
-  Forêts caducifoliées (C.c 41) ;  
Petits bois, bosquets (C.c 84.3)
-  Plantations de conifères (83.31) ;  
Plantations de peupliers (83.321)
-  Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (44)
-  Paturage continu (C.c 38.11)
-  Eau douce (C.c 22.1)
-  Carrière (C.c 86.41)
-  Villages (C.c 86.2)

**Enjeu chiroptères**

-  Sensibilité forte
-  Sensibilité modérée
-  Sensibilité faible
-  Zone non évaluée



Espèces contactées sur la zone d'implantation potentielle et ses abords	Enjeu patrimonial	Risque d'impact par espèce				
		Collision	Perte d'habitats	Dérangement	Migration	Impact global
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Fort	Faible	Négligeable pour les machines E1, E2, E4 et E6	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Fort	Faible (pour les machines E1, E2 et E3)	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Murin de Bechstein ( <i>Myotis Bechsteinii</i> )	Fort	Négligeable pour les machines E1, E2 et E3, non-significatif pour les machines E4, E5 et E6	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Négligeable
Murin de Daubenton ( <i>Myotis Daubentonii</i> )	Faible	Non-significatif	Non-significatif	Non-significatif	Non-significatif	Non-significatif
Murin de Natterer ( <i>Myotis Nattereri</i> )	Moyen	Non-significatif, négligeable pour la machine E6	Non-significatif	Non-significatif	Non-significatif	Négligeable
Noctule commune ( <i>Nyctalus noctula</i> )	Moyen	Faible	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )		Faible (pour les machines E1, E2 et E3)	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Oreillard gris ( <i>Plecotus austriacus</i> )		Négligeable pour les machines E1, E2 et E3, non-significatif pour les machines E4, E5 et E6	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Négligeable
Oreillard roux ( <i>Plecotus auritus</i> )	Moyen	Négligeable pour les machines E1, E2 et E3, non-significatif pour les machines E4, E5 et E6	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Négligeable
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	Très faible	Modéré	Non-significatif à faible (faible pour les machines E1, E2, E4 et E6)	Non-significatif	Non-significatif	Modéré
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus Kuhlii</i> )	Faible	Faible	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus Nathusii</i> )	Moyen	Modéré	Non-significatif à faible (faible pour les machines E1, E2, E4 et E6)	Non-significatif	Non-significatif	Modéré
Pipistrelle pygmée ( <i>Pipistrellus pygmaeus</i> )		Faible	Négligeable pour les machines E1, E2	Non-significatif	Non-significatif	Faible
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> )	Faible	Faible à modéré (modéré pour les machines E1, E2 et E3)	Non-significatif à faible (faible pour les machines E1, E2, E4 et E6)	Non-significatif	Non-significatif	Modéré

\* : Risque modéré en terme de collision mais non significatif pour les autres types de risques, ce qui justifie que l'impact global soit considéré comme faible.

**Le risque d'impact du projet sur les chiroptères est globalement faible. Cependant la présence de secteurs à enjeux modérés, et d'espèces sensibles aux risques de collision nécessite la mise en place de mesures spécifiques. Ces mesures seront proposées dans le chapitre «B - Mesures en faveur de la faune et du milieu naturel», page 186.**

## XI. Conclusion de l'étude paysagère

### Depuis les monuments historiques :

- Depuis les abords extérieurs du domaine de Davenescourt, une vue très partielle à travers les boisements, de l'extrémité d'une pale de l'éolienne E6, est possible depuis la Grande Rue qui fait face à l'édifice protégé à feuilles tombées, durant la période hivernale (photomontage 4). Pour la partie du domaine de Davenescourt, inscrite au titre des monuments historiques, il s'agit du parc et du jardin et des bâtiments annexes, des vues sur la totalité du parc à l'étude sont possibles aux abords de la limite Nord du périmètre protégé. (photomontage 3)

Depuis le château, des vues sont peu probables depuis les étages, du fait des boisements situés à l'intérieur du parc, notamment ceux à proximité des bâtiments annexes, au Nord du château.

Depuis la RD 41 à l'entrée Nord de Davenescourt, des covisibilités sont aussi possibles entre le parc éolien à l'étude et la partie boisée du parc du domaine. Cette situation de covisibilité existe déjà avec les parcs en exploitation, situés sur le plateau. (photomontage 1)

- Depuis les abords de l'église Saint-Martin de Davenescourt, classée au titre des monuments historiques, située à 1,5 km du projet éolien, une vue très partielle est possible dans l'axe de la rue Saint-Martin lorsque les houppiers des arbres seront dégarnis. (photomontage 9) Cette perception est peu impactante pour le monument protégé, car très partielle et très ponctuelle.

- Depuis l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Beaufort-en-Santerre, située à 7,7 km du parc éolien à l'étude, inscrite au titre des monuments historiques, la perception lointaine de l'éolienne E5 est possible dans l'axe de la rue du château, à proximité du monument protégé. (photomontage 39). Cette éolienne est présente mais est peu impactante, elle ne produit pas d'effet de surplomb, ni d'écrasement sur le monument protégé.

- Depuis les abords du domaine de Tilloloy, des vues sur le projet éolien à l'étude sont possibles depuis la RD 133 aux abords du périmètre protégé du monument historique. (photomontage 45)

En revanche, aucune vue sur le parc éolien des Gressières n'est possible depuis le domaine en lui-même car des boisements couronnent le Nord du domaine. Par contre des vues lointaines, près de 14 km, sont possibles aux abords de l'allée qui s'inscrit dans la perspective du château, depuis la RD 1017.

- Des covisibilités plus lointaines sont possibles entre le projet éolien des Gressières, vu dans sa totalité, et l'église Saint-Aignan de

Grivesnes, depuis la RD 84. La présence de ce nouveau parc sur les horizons ne crée pas d'impacts supplémentaires, dans ce contexte éolien dense. (photomontage 40)

- Des covisibilités lointaines sont possibles, depuis la RD 935 et depuis la RD 26, entre le projet éolien des Gressières et deux monuments historiques de Montdidier, l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Sépulcre. Ces covisibilités sont peu impactantes du fait de la distance et de la présence déjà importante de parcs éoliens sur les horizons (photomontage 42 et 43).

### Depuis le site protégé :

- Depuis le site protégé des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel et leurs perspectives, situé à 14,7 km, aucune vue n'est possible sur le projet éolien des Gressières. Depuis le périmètre du Mémorial Australien de Villers-Bretonneux, du côté du côté du projet éolien, des arbres et des arbustes longent le site (photomontage 50). De plus l'organisation spatiale du monument se fait suivant un axe Est/Ouest, opposé à l'axe de perception du projet éolien Nord/Sud. La perception du parc éolien à l'étude, est possible au sommet de la tour du Mémorial National Australien, sur des horizons très étirés et une vue panoramique à 360°.

### Depuis le monument inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco :

- Depuis l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste de Folleville, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, le projet éolien des Gressières n'est pas visible, du fait de la distance, 15,5 km, des masses arborées à proximité et des reliefs.

### Depuis les paysages sensibles :

Depuis la vallée de l'Avre et des Trois Doms, des perceptions partielles et ponctuelles sont parfois possibles, même si bien souvent les boisements de fond de vallée et des coteaux masquent le projet éolien.

Aucune perception du projet n'a été relevée au sein de la vallée de la Somme, de forte sensibilité paysagère.

### Depuis les routes fréquentées :

- Depuis l'A1, qui est au plus proche à 12,5 km du projet éolien des Gressières, les perceptions sont très limitées du fait des talus continus et de la végétation qui bordent les voies. Sur la quasi totalité du linéaire de l'autoroute A1 de l'aire d'étude, l'infrastructure est longée par le TGV et par des boisements ou des masses arbustives plantés entre les deux infrastructures. Seule une petite séquence de perception est possible, à

l'Est de Goyencourt sur 1,5 km, avec des perceptions latérales et lointaines.

- Depuis l'A 29, qui est au plus proche à 14,2 km du projet éolien à l'étude, les perceptions sont plus fréquentes que sur l'A1. Il existe deux séquences de perception possibles : au Sud de Villers-Bretonneux jusqu'au Sud de Bayonvillers et entre le Nord d'Harbonnières et le Sud d'Herleville.

- Depuis la RD 934, entre Amiens et Roye, route fréquentée du secteur, il existe une grande séquence de perception entre Mézières-en-Santerre et Roye d'environ 18 km. Le projet éolien des Gressières est perceptible, bien souvent en arrière plan de boisements ou de silhouettes de village.

- Depuis la RD 1017, qui passe au plus proche à 11,7 km du projet des Gressières, ce dernier sera visible sur une séquence assez courte de Tilloloy à Laucourt, puis une seconde entre Roye et Liancourt Fosse. La distance importante, les boisements de la vallée de l'Avre qui s'intercalent entre le projet éolien des Gressières et la route, forment des filtres importants à la perception.

- La RD 1029, reliant Amiens à Saint-Quentin, passe au plus proche à 15,5 km du projet éolien à l'étude. Il ne sera pas visible depuis cette route du fait des boisements et du relief.

- La RD 935 passe très proche du projet éolien à 2,5 km à l'Ouest de celle-ci. Depuis cet itinéraire routier, le projet éolien des Gressières est perceptible sur plusieurs séquences lorsque la route passe sur le plateau. Dès que la route descend dans la vallée de l'Avre, au niveau de Pierrepont-sur-Avre, le projet à l'étude n'est plus visible. Il existe donc une première séquence de perception de 7 km environ de Pierrepont-sur-Avre à l'entrée Nord de Montdidier, puis une seconde au Sud de Montdidier sur 2,5 km environ.

Depuis les itinéraires routiers fréquentés dans l'aire d'étude rapprochée :

- Depuis la RD 329, il existe une séquence de perception sur le plateau entre la vallée des Trois Doms et la vallée de l'Avre, entre Montdidier et le Bois de Guerbigny, sur 5,5 km. Les boisements de la vallée de l'Avre s'intercalent et filtrent les perceptions sur le projet éolien. Une autre séquence de perception de 6 km, entre Guerbigny et Bouchoir, s'ouvre ensuite sur le plateau.

- Depuis la RD 54, qui passe à 3,6 km au Nord du projet éolien, il existe plusieurs séquences de perception sur le plateau, (en dehors de son passage dans les villages), entre Le Plessier-Rozainvillers et Erches, sur 7 km environ. C'est une des routes de découverte du parc éolien.

La RD 28 qui passe entre Moreuil et Beaucourt-en-Santerre, au plus proche à 5,8 km du projet éolien. Des perceptions sont possibles le long de cet itinéraire sur 7 km environ, en dehors du passage dans les villages.

Depuis le GR 123, les perceptions du projet éolien des Gressières sont essentiellement liées aux séquences sur le plateau. Il existe donc une première séquence de perception entre Remaugies et Lignièrès sur 5 km. Ici aussi les boisements du plateau et de la vallée de l'Avre fragmentent la perception du projet éolien. Une seconde séquence de perception se situe entre Davenescourt et Contoire, à la confluence de la vallée de l'Avre et de la vallée des Trois Doms. Dans cette séquence de 2,5 km qui traverse, cet itinéraire offre un panorama entre la vallée de l'Avre et le plateau occupé par les parcs éoliens de la Sablière et son extension, en projet, et de Champs Perdus I et II.

Depuis le GR 124 qui passe à l'Ouest du projet éolien, à plus de 15 km, aucune vue sur celui-ci n'est possible.

#### **Depuis les hameaux et villages :**

- depuis Davenescourt, seule la rue de l'abreuvoir (photomontage 10) présente une vue partielle et ponctuelle sur les extrémités d'une pale d'éolienne, depuis le centre du village, car axée sur le parc éolien. Le village est protégé par les reliefs du coteau de la vallée de l'Avre et par les boisements du domaine de Davenescourt sur certains secteurs. Des vues sur le projet éolien sont possibles depuis la RD 41, à l'entrée et sortie Nord du village. (photomontage 3), à noter que les autres parcs éoliens du secteur sont déjà présents. Des vues partielles sont possibles également depuis la rue de la gare à l'entrée Sud-Est du village.

- depuis Trois-Rivières, il existe des vues partielles du projet depuis la rue Marcel Thomas (RD 160) axée sur le projet éolien depuis le hameau de Hamel (photomontage 12), secteur le plus impacté par le projet. L'entrée Est de Contoire est protégée par les reliefs de la vallée de l'Avre, , des vues partielles sont possibles. (photomontage 6).

- depuis le Plessier-Rozainvillers, situé sur le plateau, des vues partielles sur le parc des Gressières sont possibles à l'entrée Nord, depuis la Rue du 8 mai 1945 (photomontage 15). Des vues sur la totalité du parc et ceux de la Sablière et de Champs Perdus sont possibles aux entrées et sorties Est, rue d'Hangest (photomontage 14) et Sud-Ouest, rue de Pierrepont (photomontage 8). A l'intérieur du village les rues principales ne sont pas axées sur le projet éolien. Les franges Sud et Ouest du village

sont également soumises à des vues sur le projet éolien (photomontage 11).

- depuis Boussicourt, situé en fond de vallée de l'Avre, les vues sur le projet éolien sont peu nombreuses, les rues principales ne sont pas axées sur le projet éolien. Il existe une vue partielle et latérale depuis la rue d'En-Bas (photomontage 16). Une vue plus ouverte sur le parc depuis la RD 250, à l'entrée du village au Sud (photomontage 20).

- depuis Pierrepont-sur-Avre, situé dans la vallée de l'Avre, la rue principale, la RD 935 n'est pas axée sur le projet éolien, par contre quelques vues sur le parc peuvent filer depuis des rues perpendiculaires, comme la rue du Marais (photomontage 17). Des vues sur le projet ainsi que sur les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus, sont possibles à l'entrée Sud du village depuis la RD 935 (photomontage 18). Le quartier pavillonnaire récent situé au Sud-Est est également soumis à des vues sur le parc éolien à l'étude (photomontage 13).

- depuis Hangest-en-Santerre, situé sur le plateau, le parc éolien est vu depuis la sortie Sud, la rue de Davenescourt (photomontage 21) et depuis les franges Sud du village, dans la même emprise visuelle que les parcs de la La Sablière et de Champs Perdus I et II.

- depuis Fresnoy-en-Chaussée, situé sur le plateau, il existe des perceptions du projet éolien depuis l'entrée et la sortie du village (photomontage 30).

Les impacts sur les autres villages, situés à moins de 5 km du parc, sont moins forts car plus éloignés.

#### **Les effets cumulés avec les autres parcs éoliens :**

Le parc éolien Les Gressières s'inscrit dans un contexte éolien déjà particulièrement dense. Malgré cela, ses effets cumulés avec d'autres parcs éoliens resteront en général faibles à modérés, ceci étant dû principalement au fait que la parc à l'étude est une extension du parc de la Sablière et qu'à proximité les parcs de Champs Perdus I et II (en exploitation et autorisé) sont très proches et forment un ensemble homogène. Les éoliennes du parc en projet densifient une emprise sur les horizons déjà occupée par les éoliennes. Dans des vues éloignées, la hauteur relative des éoliennes du projet reste proche des éoliennes des parcs de la Sablière et de Champs Perdus I et II, ne créant pas d'appels visuels complémentaires.

En conclusion, le parc éolien Les Gressières s'installe dans une portion de territoire définie, de manière ordonnancée par rapport notam-

ment aux parcs éoliens existants et dont il constitue l'extension. Les éoliennes densifient de manière modérée les horizons mais sans effet de saturation. Elles n'augmentent pas non plus l'emprise des éoliennes dans les horizons depuis les villages proches.

Le projet d'extension du projet éolien des Gressières s'insère dans le paysage, sans porter atteinte de manière significative aux sensibilités patrimoniales et paysagères.

## X. Synthèse des impacts potentiels

Les tableaux aux pages suivantes exposent de manière synthétique les effets du projet éolien sur l'environnement. Pour une lecture simplifiée et rapide, un code couleur retranscrit la positivité ou la négativité des impacts, ainsi que leur importance hiérarchisée de nul à fort. L'évaluation des impacts est basée sur le croisement entre le type d'effet et l'enjeu du milieu affecté.

Tableau 103 : Démarche d'analyse des impacts

	Enjeu du milieu affecté	Effets	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Item		Négatif ou positif, Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent, Réversible ou irréversible, Importance et probabilité	Positif	Numéro de la mesure d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement	Positif
	Nul ou négligeable		Nul ou négligeable		Nul ou négligeable
	Faible		Faible		Faible
	Modéré		Modéré		Modéré
	Fort		Fort		Fort

Tableau 104 : Méthode d'analyse de l'intensité de l'effet

		Evaluation de l'intensité de l'effet				
		Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort
Type d'effet	Négatif ou positif	Positif	Nul ou négligeable	Négatif ou positif	Négatif ou positif	Négatif ou positif
	Durée	-	Nul ou négligeable	Court terme	Long terme	Permanent
	Réversibilité	-	Nul ou négligeable	Réversible	Réversible à long terme	Irréversible
	Probabilité et fréquence	-	Nul ou négligeable	Faible	Modéré	Fort
	Importance (dimension et population affectée)	-	Nul ou négligeable	Faible	Modéré	Fort

Tableau 105 : Méthode de hiérarchisation des impacts

Evaluation de l'impact sur le milieu		Enjeu du milieu affecté				
		Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort
Intensité de l'effet	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif
	Nul	Positif	Nul ou négligeable	Nul ou négligeable	Nul ou négligeable	Nul ou négligeable
	Faible	Positif	Nul ou négligeable	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Positif	Nul ou négligeable	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Positif	Nul ou négligeable	Modéré	Modéré à fort	Fort

Tableau 106 : Synthèse des impacts potentiels du projet en phase de chantier

IMPACTS DU PROJET EN PHASE DE CHANTIER						
Thématiques	Enjeu du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel	
<b>Milieu physique</b>						
Climat	Faible	Rejet de gaz à effet de serre par les engins de chantier	Négatif / temporaire / irréversible	Faible	-	Faible
Air	Faible	Risque de formation de poussière et de pollution de l'air	Négatif / permanent / réversible	Faible	-	Nul à faible
Sols	Faible	Ornières et tassements créés par les engins, creusement de fouilles pour les locaux et de tranchées pour les câbles électriques, excavation de terre pour les fondations, décapage des sols pour les plateformes	Négatif / temporaire et long terme / réversible	Faible	R1, R2, R14	Faible
Eau	Modéré à fort	Imperméabilisation du sol au niveau des locaux, risque de pollution par hydrocarbures et huiles	Négatif / temporaire / faible probabilité	Faible à modéré	E1, E2, R14	Faible
<b>Milieu humain</b>						
Activités humaines	Faible à modéré	Retombées financières directes et indirectes sur les prestataires de services et les artisans	Positif / temporaire / modéré	Positif	-	Positif
Document d'urbanisme	Nul	Consommation temporaire d'espace, gêne de l'activité agricole en raison de la réalisation des aires de montages et de la présence d'engins	-	-	-	-
Transport	Faible	Détérioration de voiries, ralentissement du trafic routier par les convois exceptionnels et engins de chantier	Négatif / temporaire / réversible	Modéré	R2, R14	Faible
Sécurité aérienne	Nul	Le chantier n'atteindra pas une hauteur susceptible de dégrader la sécurité aérienne	-	-	-	-
Sécurité publique	Faible	En dehors de l'augmentation du trafic de poids lourds, le chantier ne devrait pas avoir d'impact sur la sécurité publique	Négatif / temporaire / réversible	Faible	-	Nul à faible
Servitudes	Fort	Risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines non localisée	Négatif / temporaire / irréversible	Fort	R9	Nul à faible
Radiocommunications	Nul	Pas d'interférence avec les réseaux à proximité	-	-	-	-
Biens et patrimoines	Faible	D'après les données issues de l'Atlas des Patrimoines, la zone d'implantation potentielle n'est pas située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques	-	Faible	R10	Nul
Tourisme et loisirs	Modéré	Circuits de randonnées empruntés par les engins de chantier	Négatif / temporaire / réversible	Modéré	E5	Faible
Déchets	Faible	Déchets verts, déblais, emballages, huiles usagées, ordures ménagères et Déchets Industriels Banaux	Négatif / temporaire / en partie recyclable	Faible	R12	Nul à faible
Qualité de l'air	Faible	Rejet de gaz à effet de serre et polluants par les engins de chantier	Négatif / temporaire / irréversible	Faible	R7	-
Acoustique	Modéré	Bruit des engins	Négatif / temporaire / réversible	Faible à modéré	R7	Faible
Santé	Modéré	Nuisance des riverains liée aux émissions sonores des engins et d'éventuelles poussières dans l'air	Négatif / temporaire / faible probabilité	Faible	R7	Faible
<b>Paysage</b>						
Paysage rapproché	Modéré	Visibilité réduite du chantier et artificialisation de l'aire d'étude immédiate	Négatif / temporaire / réversible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
Paysage éloigné	Faible à modéré	Faible visibilité du chantier depuis les aires lointaines ; circulations accrues de véhicules de chantier (temporaire)	Négatif / temporaire / réversible	Faible	-	Faible
<b>Milieu naturel</b>						
Incidences Natura 2000	Faible	Perturbation du fonctionnement écologique des zones de protection environnantes	Négatif / temporaire / faible probabilité	Nul	E12, E13, R16, R17, A1, S3	Nul
Habitats naturels et flore	Faible	Perturbation temporaire de l'habitat naturel initial, modification partielle de la végétation autochtone	Négatif / temporaire / réversible	Faible		Nul
Faune terrestre et aquatique	Faible	Perte d'habitat, dérangement, mortalité directe	Négatif / temporaire ou permanent / réversible à irréversible	Faible		Nul
Avifaune	Modéré	Perte d'habitat, dérangement	Négatif / temporaire / réversible	Faible à modéré		Faible
Chiroptères	Modéré	Perte d'habitat, dérangement	Négatif / temporaire / réversible	Faible à modéré		Faible
<b>Effets cumulés</b>						
Effets cumulés	Nul	Pas d'effets cumulés avec des projets connus lors de la phase chantier	-	Nul	-	

Tableau 107 : Synthèse des impacts potentiels du projet en phase d'exploitation

IMPACTS DU PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION						
Thématiques	Enjeu du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel	
<b>Milieu physique</b>						
Climat	Modéré	Effet positif par la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable dégageant pas de polluants atmosphériques	Positif / temporaire / réversible	Positif	-	Positif
Air	Nul	Aucune émission de polluants gazeux, ni de poussières ou d'odeurs	-	-	-	-
Sols	Faible	Passage de véhicules légers, imperméabilisation des sols	Négatif / Permanent / réversible	Faible à modéré	E3	Faible
Eau	Modéré	Imperméabilisation du sol, modification du ruissellement de l'eau par les pistes et les plateformes, risque de pollution (fuite d'huile des transformateurs)	Négatif / Permanent / réversible	Modéré	E2, E3, E4, R3, R4,R5,R6	Faible à modéré
<b>Milieu humain</b>						
Activités humaines	Modéré	Retombées fiscales pour les collectivités	Positif / temporaire / réversible -	Positif	-	Positif
	Faible	Indemnisation de la perte de surface agricole exploitable	Négatif / Temporaire / Réversible	Faible	C1	Très faible
Document d'urbanisme	Nul	Compatibilité avec les documents d'urbanisme des communes concernées par la Z.I.P.	-	-	-	-
Transport	Modéré	Route départementale RD 441 concernée par le risque d'effondrement, de projection de glace et de projection de pale Route départementale RD 41 concernée par le risque de projection de glace et de projection de pale	Négatif / temporaire / réversible -	Modéré	E5, E6, E7, E8, E9, E10 R15	Faible
Sécurité aérienne	Faible	Avec des éoliennes de 180 m de hauteur totale (pale à la verticale), les éoliennes devraient être en dehors de toute servitude aérienne	Négatif / temporaire / réversible	Faible	-	Nul
Sécurité publique	Modéré	Les routes départementales (RD 441 et RD 41) se situent dans les zones d'effets des éoliennes E2, E3 et E6 Des chemins ruraux se situent dans les zones d'effets de toutes les éoliennes	Négatif / temporaire / réversible	Modéré	E5, E6, E7, E8, E9, E10 R15	Faible à modéré
Radiocommunications	Faible	Eoliennes en dehors de toute servitude et en dehors des distances de préconisation	Négatif / Permanent / réversible	Faible	S1	Nul
Biens et patrimoines	Faible	D'après les données issues de l'Atlas des Patrimoines, la zone d'implantation potentielle n'est pas située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques	Négatif / Permanent / réversible	Faible	-	Faible
Déchets	Faible	Présence occasionnelle de déchets liés à la maintenance des machines	Négatif / Permanent / réversible	Faible	R13	Nul
Qualité de l'air	Faible à modéré	Production d'énergie par des moyens d'énergie renouvelable	Positif / temporaire / réversible	Positif	-	Positif
Acoustique	Faible	Pas d'émergence sonore, de jour comme de nuit pendant les périodes de fonctionnement	Négatif / temporaire / réversible	Faible	-	Faible
Emissions lumineuses	Faible à modéré	Nuisances du balisage	Négatif / temporaire / réversible	Faible à modéré	R8	Faible
Santé	Modéré	Pollution évitée estimée entre 18 980 tonnes de CO <sub>2</sub> par an	Positif / temporaire / réversible	Positif	-	Positif
<b>Paysage</b>						
Depuis les monuments historiques	Fort	<p>Depuis les abords du domaine de Davenescourt, les éoliennes sont perceptibles, de manière partielle à travers les boisements, de l'extrémité d'une pale de l'éolienne E6, est possible depuis la Grande Rue qui fait face à l'édifice protégé à feuilles tombées, durant la période hivernale. Des vues sur la totalité du parc à l'étude sont possibles aux abords de la limite Nord du périmètre protégé.</p> <p>Depuis le château, des vues sont peu probables depuis les étages, notamment ceux à proximité des bâtiments annexes, au Nord du château. Depuis la RD 41 à l'entrée Nord de Davenescourt, des covisibilités sont aussi possibles entre le parc éolien à l'étude et la partie boisée du parc du domaine.</p> <p>Depuis les abords de l'église Saint-Martin de Davenescourt, une vue très partielle est possible dans l'axe de la rue Saint-Martin lorsque les houppiers des arbres seront dégarnis. Cette perception est peu impactante pour le monument protégé, car très partielle et très ponctuelle.</p> <p>Depuis l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Beaufort-en-Santerre, la perception lointaine de l'éolienne E5 est possible dans l'axe de la rue du château. Cette éolienne est présente mais est peu impactante, elle ne produit pas d'effet de surplomb, ni d'écrasement sur le monument protégé.</p> <p>Depuis les abords du domaine de Tilloloy, des vues sur le projet éolien à l'étude sont possibles depuis la RD 133 aux abords du périmètre protégé du monument historique. En revanche, aucune vue sur le parc éolien des Gressières n'est possible depuis le domaine. Par contre des vues lointaines, près de 14 km, sont possibles aux abords de l'allée qui s'inscrit dans la perspective du château, depuis la RD 1017.</p> <p>Des covisibilités plus lointaines sont possibles entre le projet éolien des Gressières, vu dans sa totalité, et l'église Saint-Aignan de Grivesnes, depuis la RD 84. La présence de ce nouveau parc sur les horizons ne crée pas d'impacts supplémentaires, dans ce contexte éolien dense.</p> <p>Des covisibilités lointaines sont possibles, depuis la RD 935 et depuis la RD 26, entre le projet éolien des Gressières et deux monuments historiques de Montdidier, l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Sépulcre. Ces covisibilités sont peu impactantes du fait de la distance et de la présence déjà importante de parcs éoliens sur les horizons.</p>	Négatif / permanent / réversible	Modéré à Fort	-	Modéré à Fort

IMPACTS DU PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION						
Thématiques	Enjeu du milieu	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel	
Depuis le monument inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco	Modéré	Aucune perception depuis l'église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean Baptiste de Folleville (inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco)	Négatif / permanent / réversible	Nul		Nul
Depuis les paysages sensibles	Faible	Aucune perception du projet n'a été relevée au sein de la vallée de la Somme, de forte sensibilité paysagère. Depuis la vallée de l'Avre et des Trois Doms, des perceptions partielles et ponctuelles sont parfois possibles, même si bien souvent les boisements de fond de vallée et des coteaux masquent le projet éolien.	Négatif / permanent / réversible	Faible		Faible
Depuis les routes fréquentées	Faible à modéré	Depuis l'A1, les perceptions sont très limitées du fait des talus continus, de la végétation qui bordent les voies. Depuis l'A29, les perceptions sont plus fréquentes que sur l'A1. Depuis RD 1029, le projet ne sera pas visible. Depuis la RD 329 et RD 934 une séquence de perception du projet est possible. Depuis RD 54, RD 935, RD 1017, plusieurs séquences de perception du projet sont possibles	Négatif / permanent / réversible	Faible à modéré		Faible à modéré
Depuis les hameaux et villages	Faible à modéré	Depuis Davenescourt, une vue partielle et ponctuelle sur les extrémités d'une pale d'éolienne est possible depuis le centre du village. Depuis Trois-Rivières, des vues partielles du projet sont possibles. L'entrée Est de Contoire est protégée par les reliefs de la vallée de l'Avre, des vues partielles sont possibles. Depuis le Plessier-Rozainvillers, des vues partielles du projet sont possibles et des vues sur la totalité du parc et ceux de la Sablière et de Champs Perdus sont également A l'intérieur du village les rues principales ne sont pas axées sur le projet éolien. Depuis Boussicourt, les vues sur le projet éolien sont peu nombreuses, une vue partielle et latérale, ainsi qu'une vue plus ouverte sur le parc sont possibles. Depuis Pierrepont-sur-Avre, la rue principale (RD 935) n'est pas axée sur le projet éolien, quelques vues sur le parc peuvent filtrer depuis des rues perpendiculaires, comme la rue du Marais. Des vues sur le projet ainsi que sur les parcs éoliens de la Sablière et de Champs Perdus. Depuis Hangest-en-Santerre, le parc éolien est vu dans la même emprise visuelle que les parcs de La Sablière et de Champs Perdus I et II. Depuis Fresnoy-en-Chaussée, des perceptions du projet éolien depuis l'entrée et la sortie du village sont possibles Les impacts sur les autres villages, situés à moins de 5 km du parc, sont moins forts, car plus éloignés.	Négatif / permanent / réversible	Faible à modéré		Faible à modéré

Milieu naturel

Incidences Natura 2000	Nul	Présence ponctuelle de quelques espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 le plus proche	Négatif / permanent / réversible	Nul	E13, R16, R17, A1, S2, S3, S4, S5, S6	Nul
Habitats naturels et flore	Faible	Aucun habitat et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'est recensé.	Négatif / permanent / réversible	Faible		Nul
Avifaune	Modéré	Nidification certaine du Busard Saint-Martin sur la zone Nidification certain aux abords de la zone et nourrissage Le risque brut de perte d'habitat affecte aucune espèce	Négatif / permanent / réversible	Faible à modéré		Faible
Chiroptères	Modéré	Impact global modéré pour la Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius et la Sérotine commune	Négatif / permanent / réversible	Faible à modéré		Faible

Effets cumulés

Effets cumulés	Faible à modéré	Concernant la biodiversité, aucun effet cumulé n'est donc à prévoir sur l'avifaune locale et migratrice, et sur les chiroptères. Le cumul avec le parc Ferme Eolienne de la Sablière ne montre pas de dépassements sonores. Cela permet d'envisager deux parcs compatibles dont chacun sera responsable de l'impact principale pour les zones riveraines dont ils seront proches. Le parc éolien des Gressières s'installe dans une portion de territoire définie, de manière ordonnancée par rapport notamment aux parcs éoliens existants et dont il constitue l'extension. Elles n'augmentent pas non plus l'emprise des éoliennes dans les horizons depuis les villages proches.	Négatif / permanent / réversible	Faible à modéré	-	Faible à modéré
----------------	-----------------	--	----------------------------------	-----------------	---	-----------------

## XII. Estimation des montants financiers des mesures

Certaines mesures de protection ne sont pas chiffrables car elles sont incluses dans le coût des turbines, dans le coût du raccordement au réseau électrique ou dans le coût général du projet. Il s'agit par exemple des dispositifs suivants :

	Dispositifs
<b>Turbines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ capitonnage de la nacelle</li> <li>⇒ étanchéité du mât</li> <li>⇒ amélioration des procédés technologiques (calage variable des pâles,...)</li> <li>⇒ couleur</li> </ul>
<b>Raccordement électrique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ raccordement enterré</li> <li>⇒ rétention des transformateurs électriques</li> </ul>
<b>Chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ réaménagement des pistes</li> <li>⇒ récupération des déchets</li> </ul>

Les mesures de réduction, d'accompagnement, de suivi et de compensation sont résumées dans le tableau ci-dessous. Le coût prévisionnel de chaque mesure est également indiqué.

Tableau 113 : Coût des mesures compensatoires, de suivi et d'accompagnement (pour un an de suivi)

Thèmes	Typologie	Mesure	Détail	Coût total HT
Milieu naturel	Compensation	Plantation de haie et conversion d'une parcelle cultivée en jachère	Plantation haie : 16€/mL sur 500 m	8 000 €
	Suivi	Suivi des plantations de haies et de l'évolution de la jachère	Suivre l'évolution des plantations de haies afin d'évaluer à terme l'efficacité écologique du milieu	2 500 €/an de suivi
		Suivi ornithologique (comportement)	Améliorer la prise en compte et la préservation de ces espèces sur le secteur local	9 600 €/ an de suivi
		Suivi chiroptérologique (comportement)	Améliorer la prise en compte et la préservation de ces espèces sur le secteur local	6 200 €/ an de suivi
		Suivi de mortalité (avifaune et chiroptères)	Estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs	22 600 €/ an de suivi
	Accompagnement	Sauvegarde des nids de Busard	Sauvegarde des nichées de Busard en cas de présence Suivi prévu pendant 3 ans qui pourra s'étendre selon les résultats	6 600 €/an de suivi
<b>TOTAL COÛT MESURES MILIEU NATUREL (1 an)</b>				<b>55 500 €</b>

### XIII. Synthèse des mesures

Le tableau ci-après présente la synthèse des mesures d'évitement, de réduction d'impact, de compensation (ERC) ainsi que les mesures d'accompagnement dans le cadre du projet éolien des Gressieres en phase chantier et en phase exploitation

Type de mesure	Thématique	Impact potentiel identifié	Nom de la mesure	Phase
Evitement	Protection des eaux	Pollution des sols et des milieux aquatiques par rejet d'eaux usées liées à la présence de travailleurs sur le chantier.	E-1 : Localisation de la base de vie	Chantier
		Dysfonctionnements hydrauliques	E-2 : Préserver les axes de ruissellement et leur zone d'expansion présumée	Chantier et exploitation
		Imperméabilisation des sols liée aux nouveaux aménagements.	E-3 : Minimiser l'imperméabilisation des sols	Exploitation
		Pollution des milieux aquatiques.	E-4 : Etanchéité du mât et système de surveillance automatique	Exploitation
	Tourisme et loisirs	Risque lié à la sécurité des randonneurs	E-5 : Mettre en place une signalisation pour informer les randonneurs	Chantier
	Sécurité	Risque lié à la foudre.	E-6 : Sécurité foudre	Exploitation
		Risque d'effondrement d'une éolienne.	E-7 : Sécurité liée au risque de tempête	Exploitation
		Risque liés à des conditions météorologiques (forte pluie, givre...).	E-8 : Sécurité concernant les phénomènes météorologiques	Exploitation
		Risque d'incendie.	E-9 : Sécurité incendie	Exploitation
		Zone de sismicité 1.	E-10 : Sécurité sismique	Exploitation
		Lignes électriques.	E-11 : Enfouissement des lignes électriques	Exploitation
	Protection du milieu naturel	Nidification sur la Z.I.P. des espèces patrimoniales et certaines protégées ou présentant un statut de conservation défavorable	E-12 : Adaptation du calendrier de travaux	Chantier
		Installation des chiroptères sur le mât et la nacelle de l'éolienne	E-13 : Mise en place de grilles sur les interstices des nacelles et des tours	Chantier et exploitation
Réduction	Protection des sols	Modification de la topographie, érosion du sol et drainage des écoulements d'eau liés à la création de tranchées et aux travaux d'excavations.	R-1 : Protection des sols lors de la phase de chantier	Chantier
		Trafic des engins de chantier et d'acheminement des équipements en dehors des pistes prévues à cet effet est susceptible de compacter le sol, de créer des ornières, d'augmenter les processus d'érosion et de modifier l'infiltration de l'eau dans le sol.	R-2 : Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes prévues à cet effet	Chantier
	Protection des eaux	Apport accidentel de polluants dans les milieux aquatiques environnant. Risque de fuite d'hydrocarbure, d'huile ou autre polluant lié au stockage et/ou à la présence d'engin.	R-3 : Protection des eaux souterraines et superficielles	Chantier
		Dysfonctionnements hydrauliques	R-4 : Création d'ouvrages enherbés pour gérer les eaux de ruissellement du projet	Exploitation
			R-5 : Création de merlons enherbés pour diriger les écoulements	Exploitation
			R-6 : Création de fascines pour freiner les ruissellements	Exploitation

Type de mesure	Thématique	Impact potentiel identifié	Nom de la mesure	Phase
	Protection contre le bruit	Nuisances de voisinage (bruit, qualité de l'air et trafic).	R-7 : Adapter le chantier à la vie locale	Chantier
	Protection contre les émissions lumineuses	Nuisances de voisinage (balisage).	R-8 : Synchronisation des feux de balisage	Exploitation
	Servitudes	Présence de cavités souterraines non localisées sur la Z.I.P.	R-9 : Eventuel comblement en cas de découverte de cavités souterraines	Chantier
	Occupation des sols	Présence de site archéologique dans la région Hauts-de-France	R-10 : Eventuelle prescription de diagnostic archéologique	Exploitation
	Tourisme et loisirs	Dégradation d'une partie des chemins de randonnée empruntés en phase de chantier	R 11 : Maintenir l'aspect rural des chemins de randonnée en phase d'exploitation	Exploitation
	Gestion des déchets	Pollutions du sol et du sous-sol.	R-12 : Gestion des déchets de chantier	Chantier
			R-13 : Gestion des déchets de l'exploitation	Exploitation
	Aspects techniques – trafic routier	Risque pour la sécurité routière.	R-14 : Prendre des mesures de sécurité pour le passage des convois exceptionnels	Chantier
			R-15 : Réaliser la réfection des chaussées de routes départementales et voies communales après les travaux de construction du parc éolien	Exploitation
	Protection du milieu naturel	Risque de perturbation, nuisance et de mortalité du milieu naturel.	R-16 : Suppression des milieux attractifs aux abords des éoliennes	Chantier et exploitation
R-17 : Gestion des lumières en phase d'exploitation			Chantier et exploitation	
Compensation	Protection des activités humaines	Consommation de surface agricole.	C-1 : Indemnisation de la perte de surface agricole exploitable	Exploitation
	Protection du milieu naturel	Développement de la végétation empêchant l'accès aux éoliennes	C-2 : Entretien des chemins d'accès et des plateformes, suivi des habitats au cours du chantier	Chantier et exploitation
		Consommation de chemins enherbés	C-3 : Plantation de haie et conversion d'une parcelle cultivée en jachère	Exploitation
Accompagnement	Protection du milieu naturel	Risque de nidification du Busard Saint-Martin	A-1 : Sauvegarde des nids de Busard	Chantier et exploitation
Suivi	Radiocommunication	Risque de dégradation de la réception du signal de télévision.	S-1 : Rétablir rapidement la réception de la télévision en cas de brouillage	Exploitation
	Protection du milieu naturel	Perturbation du milieu naturel	S-2 : Suivi des plantations de haies et de l'évolution de la jachère	Exploitation
			S-3 : Suivi en phase chantier	Chantier
			S-4 : Suivi ornithologique (comportement)	Exploitation
			S-5 : Suivi chiroptérologique (comportement)	Exploitation
			S-6 : Suivi de mortalité (avifaune et chiroptères)	Exploitation

Dans les chapitres précédents, il a été analysé les impacts du projet de parc éolien des Gressières sur les habitats naturels, la faune et la flore. Il a ensuite été suivi la doctrine relative à la séquence « éviter, réduire et compenser » les impacts sur le milieu naturel (MEDDE 2013).

Au regard des différents éléments et conclusions, l'obtention d'une dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées n'apparaît pas nécessaire.